

Partie 2 : Résultats des prospections

PARTIE 2 - RESULTATS DES PROSPECTIONS

I- INTRODUCTION

L'atlas de la biodiversité de la commune de Saint-Yvi a débuté officiellement en mars 2022. Les données existantes dans les différentes bases de données à cette date sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau 1 : nombres de taxons recensés et nombres de données, par groupe taxonomique

Faune	Groupe taxonomique	Nombre de taxons	Nombre de données
	Amphibiens	4	20
	Mammifères	30	131
	Odonates	28	135
	Oiseaux	91	1728
	Orthoptères	13	27
	Rhopalocères	33	104
	Reptiles	5	14
Flore		287	-
Total		491 taxons	2 159 données

La première donnée sur la commune date de 1937 et les dernières données prises en compte pour la réalisation de cet ABC datent du 20/09/2023.

La synthèse de ces données antérieures à l'ABC permet de réaliser une comparaison entre les connaissances initiales de la biodiversité, et le niveau de connaissance atteint en fin d'ABC.

Le détail des données historiques et leur analyse peuvent être consultés dans le document suivant : *Bretagne Vivante, 2022. Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi (29) : État initial des connaissances. 69 p.*

Avertissement :

L'ABC de Saint-Yvi a été mené en 2022 et 2023, avec une période de prospection d'avril 2022 à août 2023.

Le démarrage tardif des prospections en 2022 a contraint de reporter l'essentiel de l'étude de certains groupes taxonomiques en 2023.

Les inventaires ont été menés sur les groupes taxonomiques les plus étudiés traditionnellement : flore, oiseaux, mammifères (dont chiroptères), amphibiens, reptiles squamates, odonates, papillons de jours, orthoptères (criquets, grillons, sauterelles). Des inventaires ponctuels ont également été menés sur d'autres groupes taxonomiques, dont les résultats seront présentés sous forme de liste d'espèces.

Les données historiques ont été collectées auprès de différents partenaires : INPN, Conservatoire Botanique National de Brest, DIR Ouest, GRETIA.

Les données de l'INPN ont été transmises à Bretagne Vivante par l'UMS PatriNat le 14/03/2022 et concernent 943 données, pour 25 jeux de données et 459 nombre de taxons. Cet ensemble de données ne comprend aucune donnée sensible.

Par ailleurs, la géodiversité, partie intégrante de la biodiversité au niveau abiotique, n'a pas fait l'objet d'inventaires dans le cadre de cet ABC.

Pour des motifs de manque de temps disponible, il n'a pas toujours été possible de prospecter l'ensemble du territoire communal. Des secteurs prioritaires ont été identifiés sur la commune et prospectés prioritairement (Figure 9). Les secteurs retenus ont été priorisés sur la base de leur potentiel biologique et de l'absence ou de l'ancienneté des données naturalistes qui y existent. La carte des grands types de végétation du Finistère produite par le CBNB a également servi de base de travail pour le repérage des milieux les plus intéressants d'un point de vue écologique.

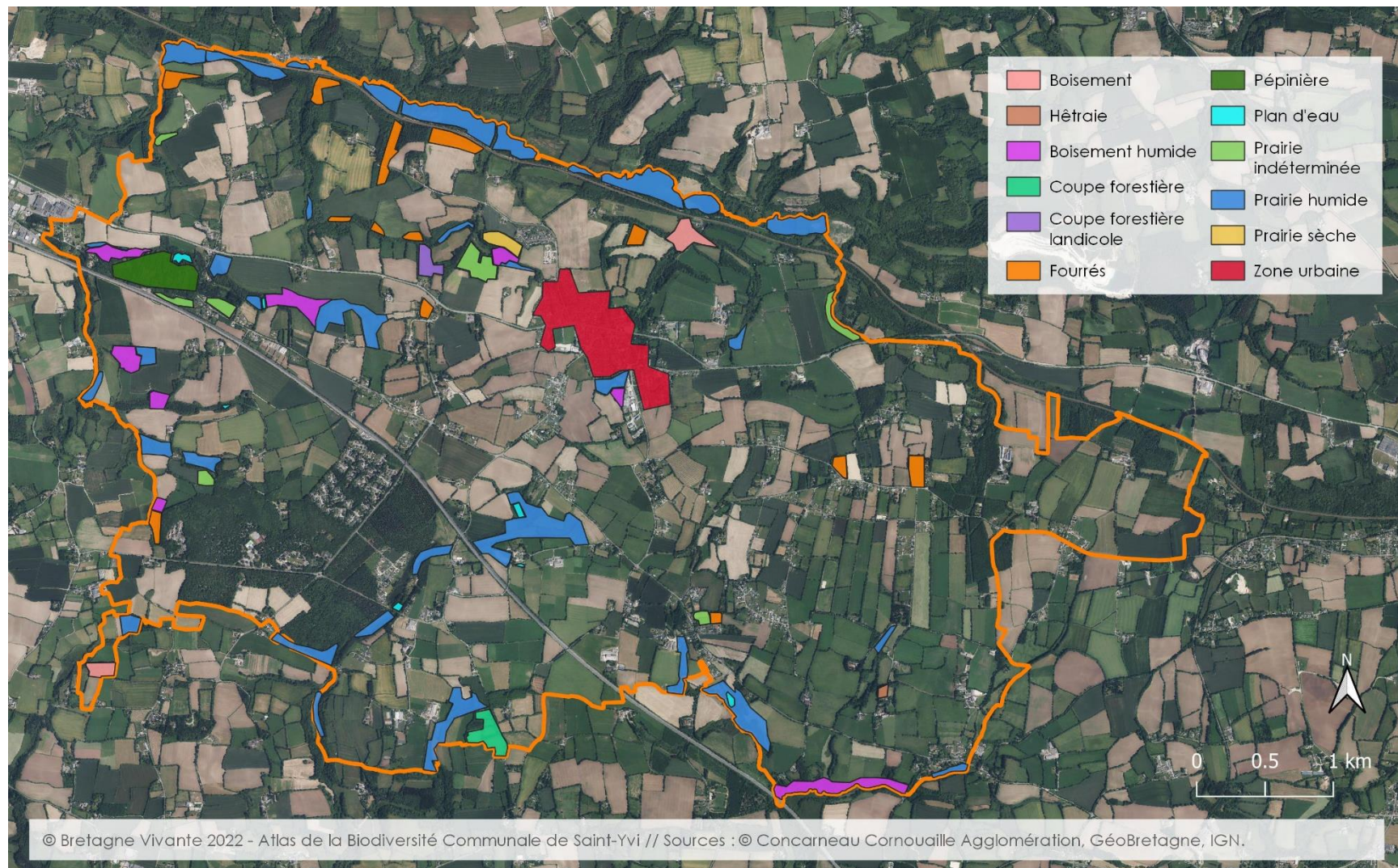
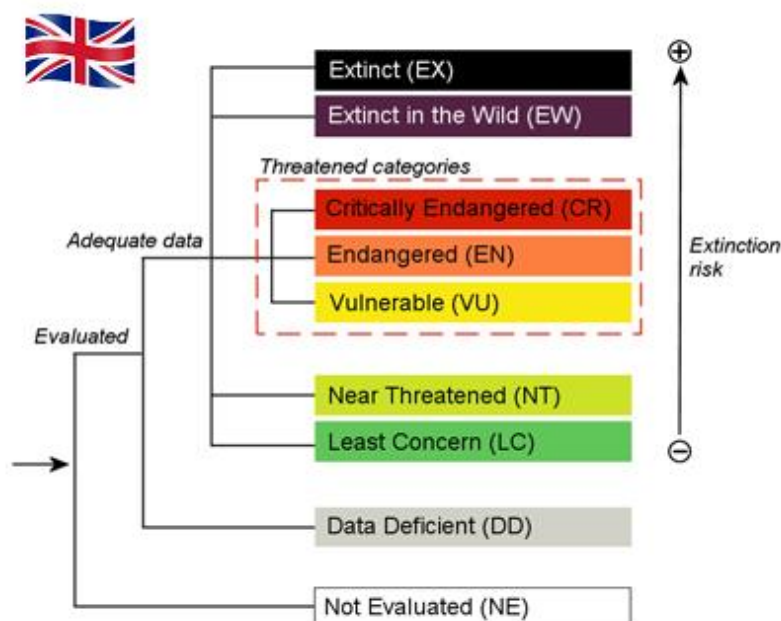
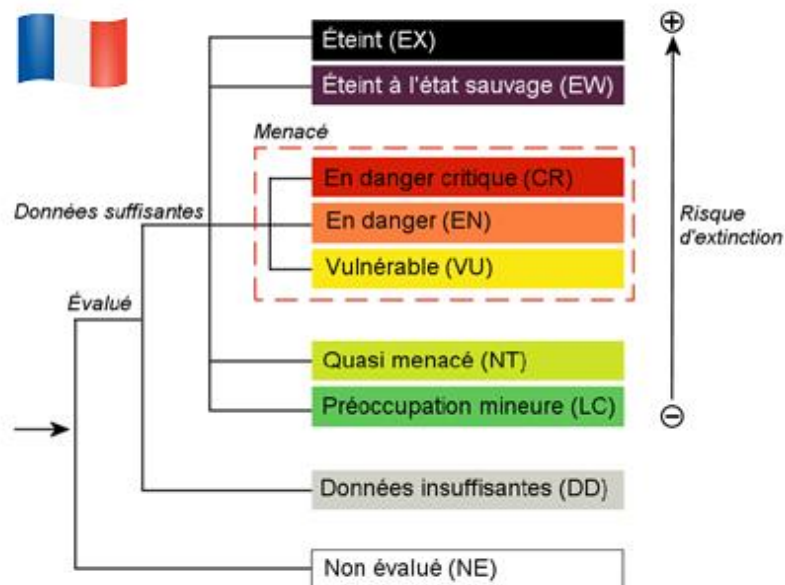


Figure 9 : zones de prospection prioritaires pour la faune et la flore sur la commune de Saint-Yvi en fonction des milieux naturels qui présentent le potentiel écologique le plus important.

L'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est composée de gouvernements et d'organisations de la société civile et compte plus de 18 000 experts. Son rôle est de promouvoir et de coordonner les actions de protection de la nature au niveau mondial.

Elle dresse des "listes rouges" : inventaires les plus complets de l'état de conservation global des espèces végétales et animales à différentes échelles géographiques (mondiale, nationale, régionale, etc). Pour chaque espèce, l'analyse de critères, comme le taux de déclin, la zone d'occurrence et d'occupation ou encore le degré de peuplement, permet de lui attribuer un "statut de conservation", indicateur de sa vulnérabilité :



2- BILAN QUANTITATIF DES CONNAISSANCES DE LA FAUNE

Lors de la réalisation de l'état des lieux des connaissances de la biodiversité sur la commune de Saint-Yvi, des cartographies par maille kilométriques ont été réalisées afin de rendre compte de la répartition géographique et quantitative du degré de connaissance de la faune. La mise à jour de ces cartographies à la fin de l'ABC avec les nouvelles données naturalistes récoltées pendant l'enquête permet de montrer quelle a été, grâce à l'ABC, la progression de la connaissance de la faune de la commune.

Au lancement de l'ABC de Saint-Yvi, début 2022, ce sont 2 274 données concernant la faune qui avaient été traitées, pour un total de 313 espèces faunistiques recensées.

Ces données apparaissaient comme inégalement réparties sur le territoire communal, ce qui traduit une faible connaissance initiale de la faune sur la commune, également exprimée par le nombre total relativement faible de données naturalistes, au vue de la taille du territoire considéré.

L'amélioration spatiale et quantitative des connaissances de la faune sur le territoire communal est représentée en faisant apparaître l'ensemble des données naturalistes faunistiques récoltées sur Saint-Yvi, en distinguant les données qui existaient avant le lancement de l'ABC, et celles récoltées pendant l'ABC (Figure 10).

Comparaison avant-après ABC des données naturalistes faunistiques existantes sur la commune de Saint-Yvi

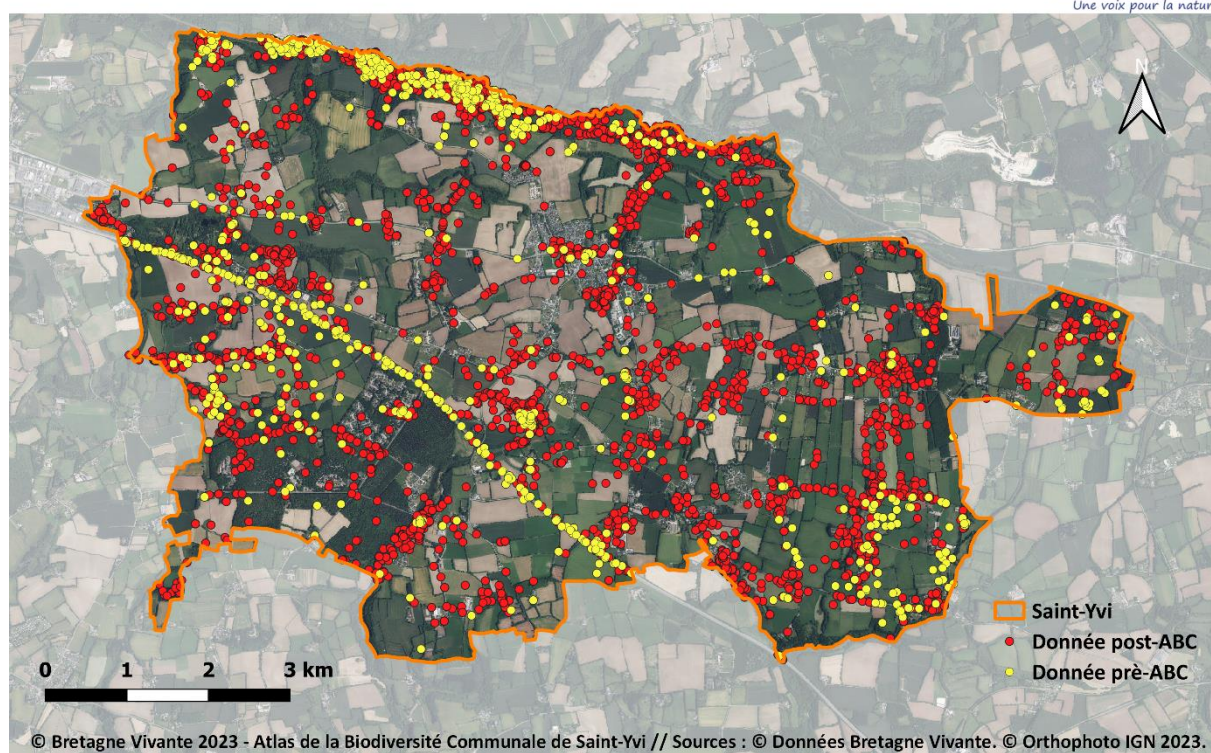
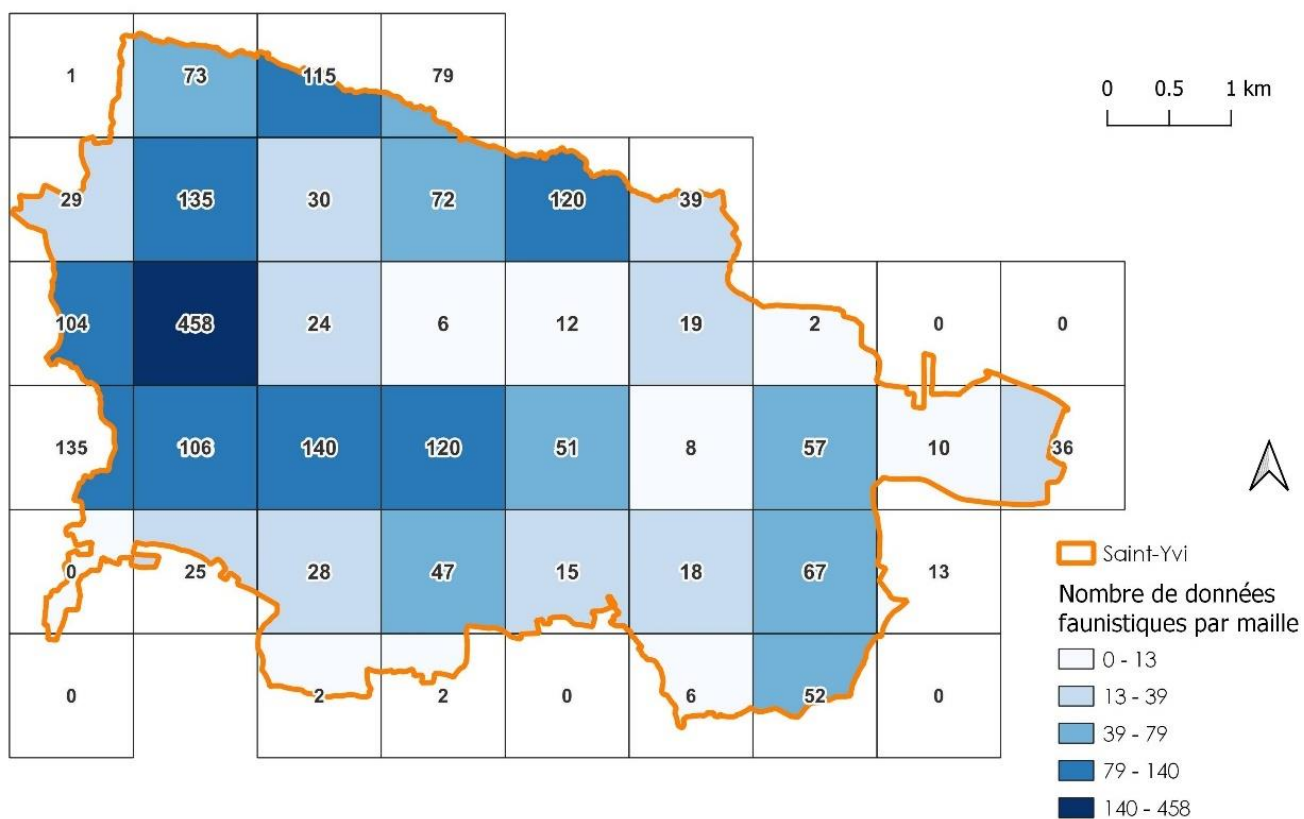


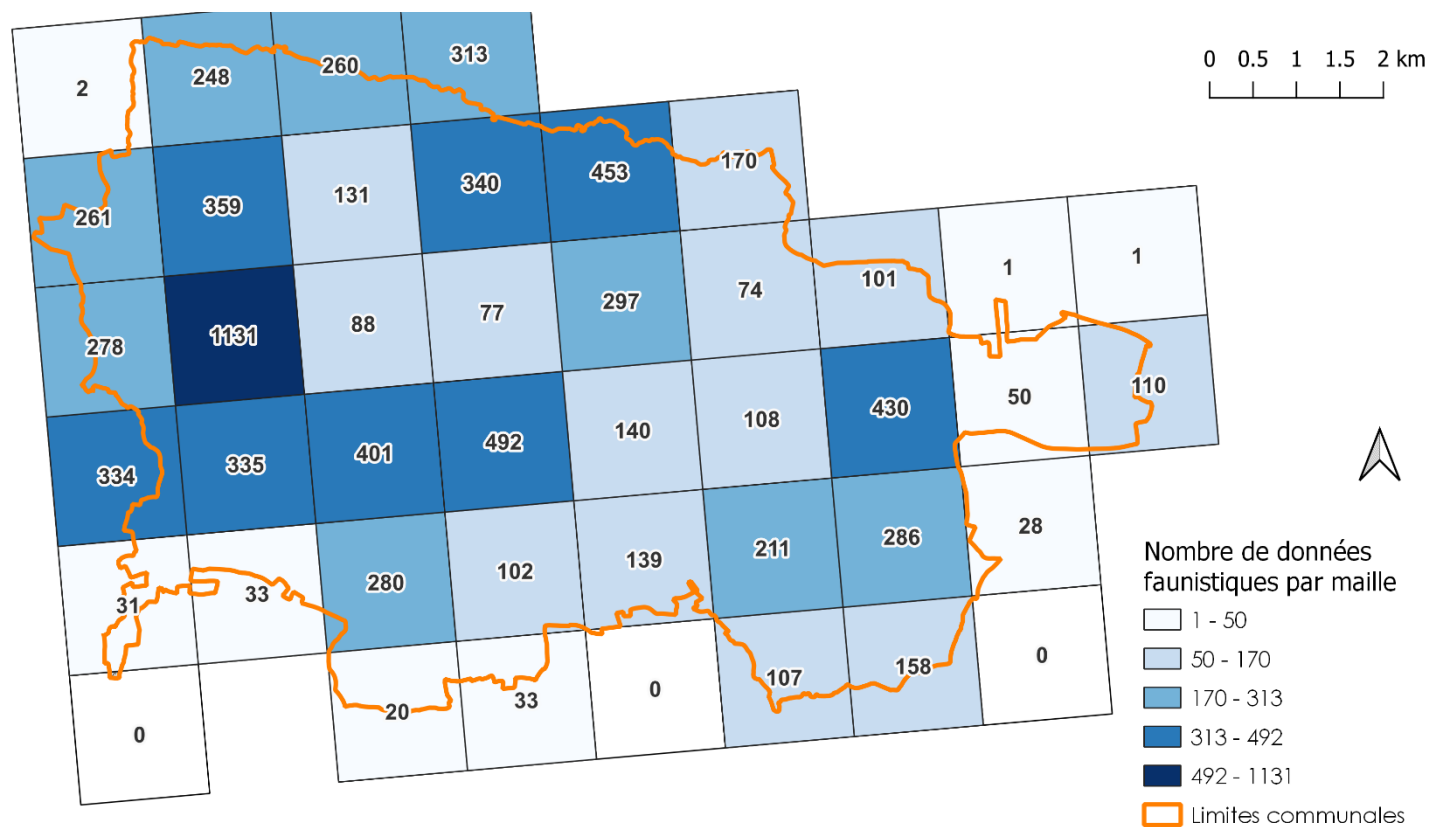
Figure 10 : comparaison avant-après ABC des données naturalistes faunistiques existantes sur la commune de Saint-Yvi.

La représentation par maille kilométrique du nombre de données naturalistes (Figure 11 et 12) et du nombre d'espèces (Figure 13 et 14) entre l'état initial et la fin de l'ABC permet d'autant plus de mettre en valeur la progression des connaissances de la faune.



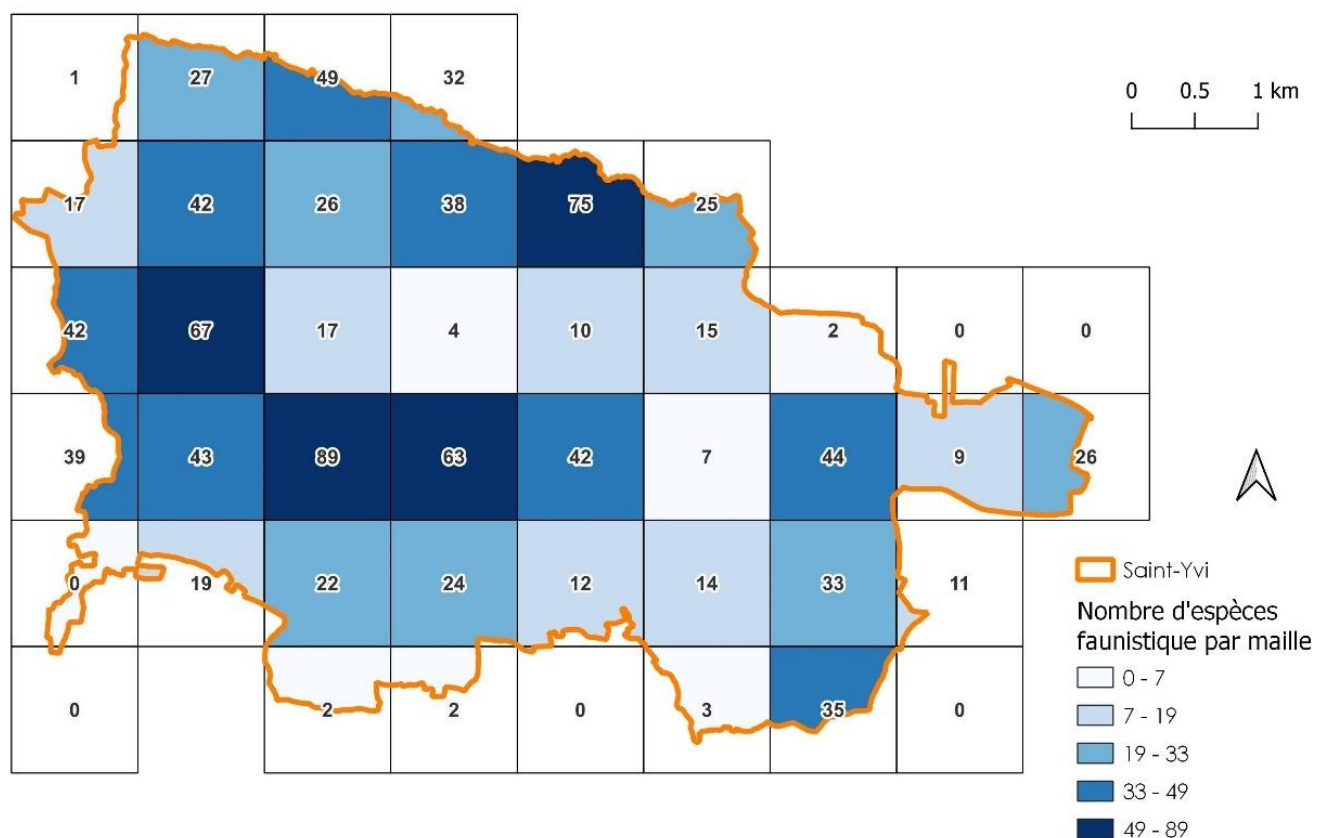
© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, GéoBretagne, orthophoto IGN 2022.

Figure 12 : Carte du nombre de données naturalistes faunistiques recensées début 2022 par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.



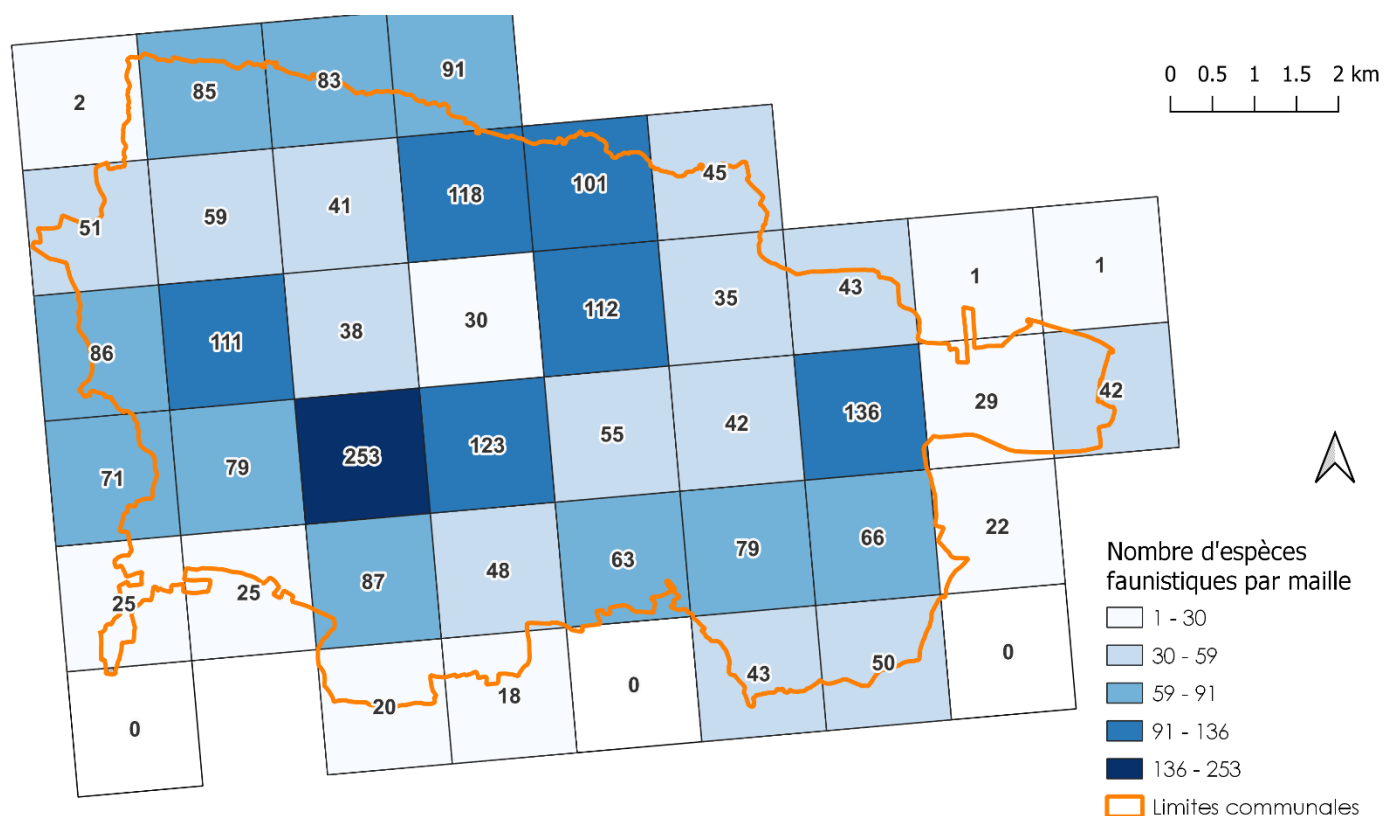
© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, GéoBretagne.

Figure 11 : Carte du nombre de données naturalistes faunistiques recensées à la fin de l'ABC par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, SINP, GéoBretagne, orthophoto IGN 2022.

Figure 13 : Carte du nombre d'espèces faunistiques recensées début 2022 par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, GéoBretagne.

Figure 14 : Carte du nombre de données naturalistes faunistiques recensées à la fin de l'ABC par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.

La progression quantitative du nombre de données naturalistes et d'espèces faunistiques entre le début et la fin de l'ABC de Saint-Yvi est synthétisée en tableau 2.

Tableau 2 : Nombre d'espèces et de données recensées à la fin de l'ABC de la commune de Saint-Yvi pour les principaux groupes taxonomiques étudiés.

	Nombre de données	Nombre d'espèces
Amphibiens	81	6
Mammifères	225	30
Odonates	507	31
Oiseaux	5 985	99
Orthoptères	136	19
Rhopalocères	642	41
Reptiles	66	6
TOTAL	7 642	232

3- LES GRANDS TYPES DE VEGETATION

Il n'existe pas à proprement parler de cartographie des habitats naturels de la commune de Saint-Yvi. Mais un travail par télédétection mené par le CBNB et publié en 2020 a permis l'élaboration d'une cartographie des grands types de végétation du Finistère. A partir de cette cartographie, il a été possible de répertorier 17 grands types de végétation sur la commune de Saint-Yvi (Figure 15), qui correspondent aux grands types de milieux naturels, semi-naturels ou artificiels en présence.

Les cultures y sont largement prédominantes et couvrent quasiment la moitié du territoire (47%). L'agriculture semble moins intensive à l'est où l'on observe un maillage bocager plus dense et davantage de prairies. Les espaces naturels et semi-naturels, c'est-à-dire les forêts, plantations, fourrés, prairies et pelouses, apparaissent dispersés, avec une prédominance de forêts et de prairies humides le long des cours d'eau au sein des différentes vallées. On repère aisément le bois de Pleuven au sud-ouest ainsi que les importantes zones bâties en son centre.

La commune est traversée d'est en ouest par la voie ferrée au nord et l'axe routier N165 au centre, qui constituent des ruptures écologiques importantes.

Ces premières indications serviront de base de travail pour estimer l'état des connectivités écologiques sur le territoire.

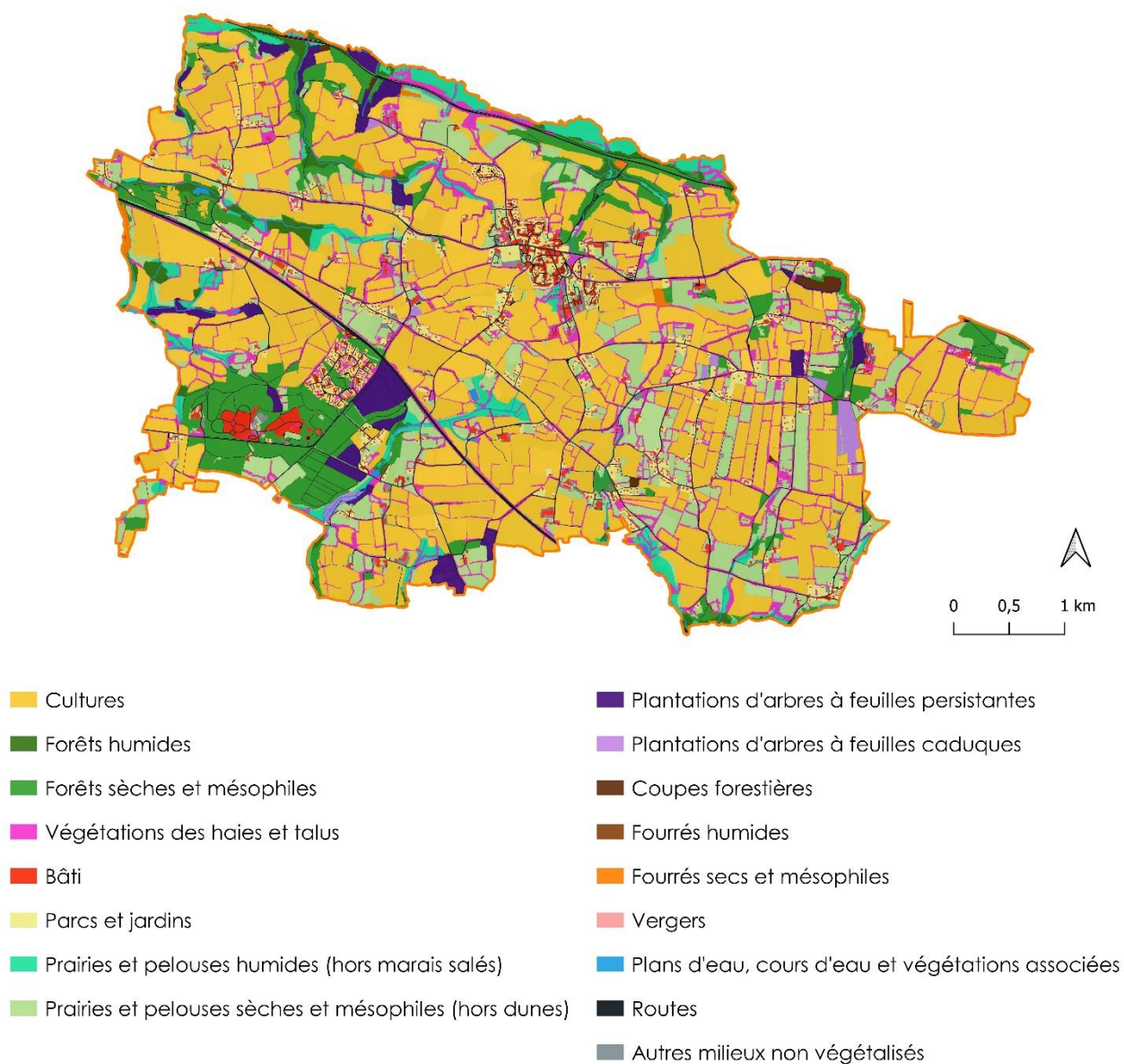


Figure 15. Cartographie des grands types de végétation du Conservatoire botanique national de brest sur la commune de Saint-Yvi

4- LA FLORE

A) Préambule et définitions

La flore d'un territoire est la liste des différentes espèces végétales qui y sont présentes.

On y distingue différents éléments : on parlera ainsi des espèces indigènes (on dit aussi autochtones) pour celles qui sont originaires du territoire et exotiques (allochtones) originaires d'autres contrées souvent lointaines.

On peut aussi les désigner au regard de leurs milieux préférentiels, des prairies (espèces prairiales), aux forêts (forestières ou sylvatiques) ou encore par rapport à leurs besoins ou à leurs adaptations, espèces des lieux secs (xérophiles), des zones humides (hygrophiles), etc.

Par leur faculté d'effectuer la photosynthèse et de créer de la biomasse, les végétaux chlorophylliens sont les producteurs primaires, base du fonctionnement des réseaux trophiques des écosystèmes. **Cette fonction fondamentale, dont dépendent toutes les autres composantes de la biodiversité, est une des raisons essentielles qui imposent de se préoccuper de la flore sauvage.**

La principale source de données floristiques provient du Conservatoire botanique national de Brest (CBN) à laquelle, nous le précisons, nous avons ajouté le résultat de nos propres prospections, données qui ont été intégrées à la base *eCalluna* du CBN de Brest et qui ont complété de façon significative les données historiques.

B) Méthode d'inventaire de la flore de Saint-Yvi

La principale source de données floristiques provient du Conservatoire botanique national de Brest (CBN) à laquelle, nous le précisons, nous avons ajouté le résultat de nos propres prospections, données qui ont été intégrées à la base *eCalluna* du CBN de Brest et qui ont complété de façon significative les données historiques.

Dans le cadre de cet ABC, une attention particulière a été portée sur certains secteurs potentiellement à enjeux. Les relevés floristiques effectués dans ces secteurs, couplés à l'observation du milieu naturel, pouvant permettre de repérer des habitats d'intérêt communautaire (au sens de la Directive habitat faune flore) de manière opportuniste.

Une analyse bibliographique des habitats d'intérêt communautaire susceptibles d'être présents à Saint-Yvi a été réalisée préalablement afin de faciliter leur détection.

Comme évoqué précédemment, un ensemble de sites qu'il serait intéressant de prospecter pour la flore a été identifié. Ces sites correspondent à différents grands types de milieu naturel : prairies humides, prairies sèches, boisements humides, plans d'eau, fourrés, coupes forestières, etc.

Dans chaque zone, un inventaire le plus exhaustif possible des espèces végétales présentes sera réalisé. Il s'agit d'une analyse qualitative de la flore, les effectifs ne sont pas évalués.

La méthodologie la plus adaptée consiste à repérer visuellement sur le terrain les Zones Homogènes de Végétation (ZHV) et d'effectuer un relevé dans chacune d'entre elles.

Les relevés sont effectués à la période la plus favorable pour l'observation et la détermination des espèces.

287 espèces avaient été notées au début de l'ABC de Saint-Yvi et les deux années d'inventaire ABC ont permis d'en ajouter 99 ce qui porte le total « toutes dates » à 386 taxons (espèces ou sous-espèces).

Ce total d'espèces recensées sur Saint-Yvi correspond à peu près à la moyenne pour la plupart des communes du Finistère.

Concernant les espèces exotiques, dont la présence est la plupart du temps liée à des introductions (volontaires ou non), un total de 7 espèces invasives avérées ont été recensées, et 5 invasives potentielles.

C) Analyse qualitative

Les espèces ont chacune des exigences quant à leur alimentation en éléments minéraux et en eau de même qu'elles sont plus ou moins aptes à supporter diverses contraintes du milieu (sol, aléas climatiques, embruns...). Elles ne sont donc réparties ni par hasard ni de façon homogène mais de façon différentielle en fonction des caractéristiques écologiques des différents milieux. Par ailleurs, leur présence à un endroit donné est également liée, à de plus vastes échelles, à leur aire de répartition générale. Pour un territoire donné tel que la commune de Saint-Yvi, certaines espèces sont abondantes dans tous les milieux tandis que d'autres sont rares et caractéristiques de milieux particuliers.

Afin d'évaluer l'intérêt relatif des espèces présentes et surtout d'attirer l'attention sur les plus fragiles, il existe des listes d'espèces établies à différentes échelles (européenne, nationale, régionale ou encore départementale). **Ces listes établissent des degrés de menace pesant sur les espèces végétales, considérées ainsi comme « patrimoniales », et soulignent la responsabilité qui incombe aux différents acteurs des échelles géographiques concernées.**

Listes permettant d'évaluer le caractère patrimonial des espèces végétales du Finistère (CBN de Brest) :

- taxon inscrit à la directive européenne Habitats-Faune-Flore sur l'annexe II ou l'annexe IV (DHFF_1992) ;
- taxon inscrit sur la *Liste rouge des espèces menacées en France* (UICN et al. (éds), 2018) en catégorie CR, EN, VU ou NT (LRUICN_France_2018) ;
- taxon inscrit sur la *Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne* (Quéré et al., 2015) en catégorie CR, EN, VU ou NT (LRUICN_BZH_2015) ;
- taxon protégé à l'échelle nationale (Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la *liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national* (PN_1982) ;
- taxon protégé à l'échelle régionale (Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la *liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale* (PR_BZH_1987) ;
- taxon inscrit sur la *Liste « rouge » du Massif armoricain* (Magnanon, 1993). anx0 : annexe des taxons à rechercher : taxons armoricains présumés disparus et qui, s'ils sont retrouvés, doivent être insérés à l'annexe 1 ; anx1 : annexe 1 : taxons considérés comme rares dans tout le Massif armoricain ou subissant une menace générale très forte ; anx2: annexe 2 : taxons rares sur une partie du territoire et plus communs ailleurs mais paraissant néanmoins menacés et/ou plantes en limite d'aire, rares dans le Massif armoricain mais assez communes à l'extérieur de nos limites (LRMA_1993) ;
- taxon protégé à l'échelle départementale (Arrêté préfectoral N° 2010- 0859 du 21 juin 2010 portant réglementation de la cueillette de certaines espèces végétales sauvages dans le

département du Finistère) : article 2, plantes strictement protégées.

L'analyse de la valeur patrimoniale des espèces végétales du Finistère effectuée par le Conservatoire botanique national de Brest donne les résultats suivants : aucune des espèces recensées sur le territoire communal de Saint-Yvi n'est considérée comme patrimoniale, car aucune espèce n'est protégée ou sur liste rouge régionale ou nationale.

D) Les espèces exotiques

Des espèces allochtones, donc introduites volontairement ou non, sont présentes comme partout à Saint-Yvi.

Certaines qualifiées d'invasives⁴ doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.

Le CBN de Brest distingue deux types d'espèces (*Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne* (Quéré et Geslin, 2016), les invasives avérées et les invasives potentielles.

Invasive avérée : plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité, sur la santé humaine ou sur les activités économiques.

Invasive potentielle : plante non indigène présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles et dont la dynamique à l'intérieur du territoire considéré et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence d'invasives potentielles sur le territoire considéré justifie une forte vigilance et peut nécessiter la mise en place rapide d'actions préventives ou curatives.

Tableau 3 : liste des espèces invasives présentes à Saint-Yvi.

Nom français	Nom scientifique	Date de dernière observation	A : avérée ; P : potentielle
Ail à trois angles / Ail triquètre	Allium triquetrum L.	2022	A
Balsamine géante / Balsamine glanduleuse / Balsamine de l'himalaya / Grande balsamine	Impatiens glandulifera Royle	2022	A
Laurier sauce / Laurier d'apollon	Laurus nobilis L.	2022	A
Crassule de helms	Crassula helmsii (Kirk) Cockayne	2022	A
Laurier palme / Laurier cerise	Prunus laurocerasus L.	2023	A
Renouée à nombreux épis / Renouée de l'himalaya / Renouée à épis nombreux	Polygonum polystachyum C.F.W.Meissn.	2022	A
Rhododendron pontique	Rhododendron ponticum L.	2022	A
Lilas de chine / Buddleia de david / Arbre aux papillons	Buddleja davidii Franch.	2023	P
Acacia / Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia L.	2022	P
Elodée à feuilles étroites / Elodée de nuttal	Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John	2022	P
Erable sycomore / Erable faux-platan	Acer pseudoplatanus L.	2023	P

Résumé

La flore de Saint-Yvi est assez diversifiée avec 386 taxons, et peut être considérée comme commune.

Aucune espèce de flore patrimoniale n'a en effet été recensée à ce jour sur la commune.

Il sera, par ailleurs, nécessaire de surveiller certaines espèces exotiques envahissantes pouvant devenir problématiques, par exemple la Crassule de helms qui est bien implantée sur un étang au lieu-dit Stang Even.

Cependant, la biodiversité ne saurait se limiter aux espèces emblématiques et c'est donc l'ensemble de la flore qu'il convient de conserver dans le meilleur état possible, parfois par des mesures de gestion et de sensibilisation ad hoc.

Enfin, au terme de ce travail d'inventaire de la biodiversité, nous avons vu qu'un certain nombre d'espèces observées dans un passé récent n'avaient pas été revues. D'autres probablement ont pu aussi échapper à nos prospections.

La diversité floristique communale reflète en revanche de manière intéressante la diversité des milieux présents sur la commune, notamment en terme de milieux humides

5- LES OISEAUX

L'avifaune apparaît comme le groupe le mieux connu historiquement sur Saint-Yvi. Les données historiques comportaient 1 728 données pour 91 espèces. Les prospections qui ont été menées concernant les oiseaux sur Saint-Yvi l'ont donc été dans deux objectifs distincts :

- Améliorer la couverture spatiale des connaissances de l'avifaune en prospectant les secteurs où peu/pas d'observations avaient été réalisées à ce jour
- Rechercher les espèces patrimoniales déjà recensées sur la commune ou potentiellement présentes, afin d'en déterminer le statut de nidification au cours de la période de l'atlas et d'en connaître la distribution avec précision.

Pour atteindre ces deux objectifs, trois types de prospections ont été réalisées :

Prospection systématique des mailles de 1x1 km :

Sur l'ensemble de la commune par réalisation de deux points d'écoute consécutifs de 5 minutes par carré (protocole EPOC), en mars, avril et mai 2022. L'objectif de cette méthode est d'avoir une pression de prospection spatialement exhaustive de la commune.

A savoir

Définition d'un point d'écoute :

Il s'agit de la méthode d'inventaire et de suivi de l'avifaune la plus couramment utilisée. Le principe est de se placer sur un point fixe pendant une durée déterminée (5 minutes pour un point EPOC) et de noter tous les oiseaux détectés à vue ou au chant. Cette méthode permet d'inventorier un territoire de manière homogène en réalisant des points d'écoute à intervalle régulier.

Prospections opportunistes :

Lors de toute activité sur le terrain, les naturalistes ont noté l'ensemble des espèces d'oiseaux observées, afin de les transmettre sur les bases de données de l'ABC.

Prospections ciblées :

Des enquêtes ont été menées sur des espèces nécessitant une méthode de prospection spécifique.

Enquête rapaces nocturnes :

Une enquête a ainsi été menée en 2023 sur les rapaces nocturnes en se basant sur le protocole LPO de l'enquête Rapaces nocturnes, qui permet d'avoir une estimation du nombre de couples nicheurs de chaque espèce de rapace nocturne pour l'ensemble de mailles prospecté.

Deux passages nocturnes ont ainsi été effectués sur l'ensemble des carrés de 1x1 km de la commune de Saint-Yvi (Figure 16). Le premier passage a été réalisé le 02/03/2023 et le second passage le 31/05/2023.

Enquête hirondelles et Martinets :

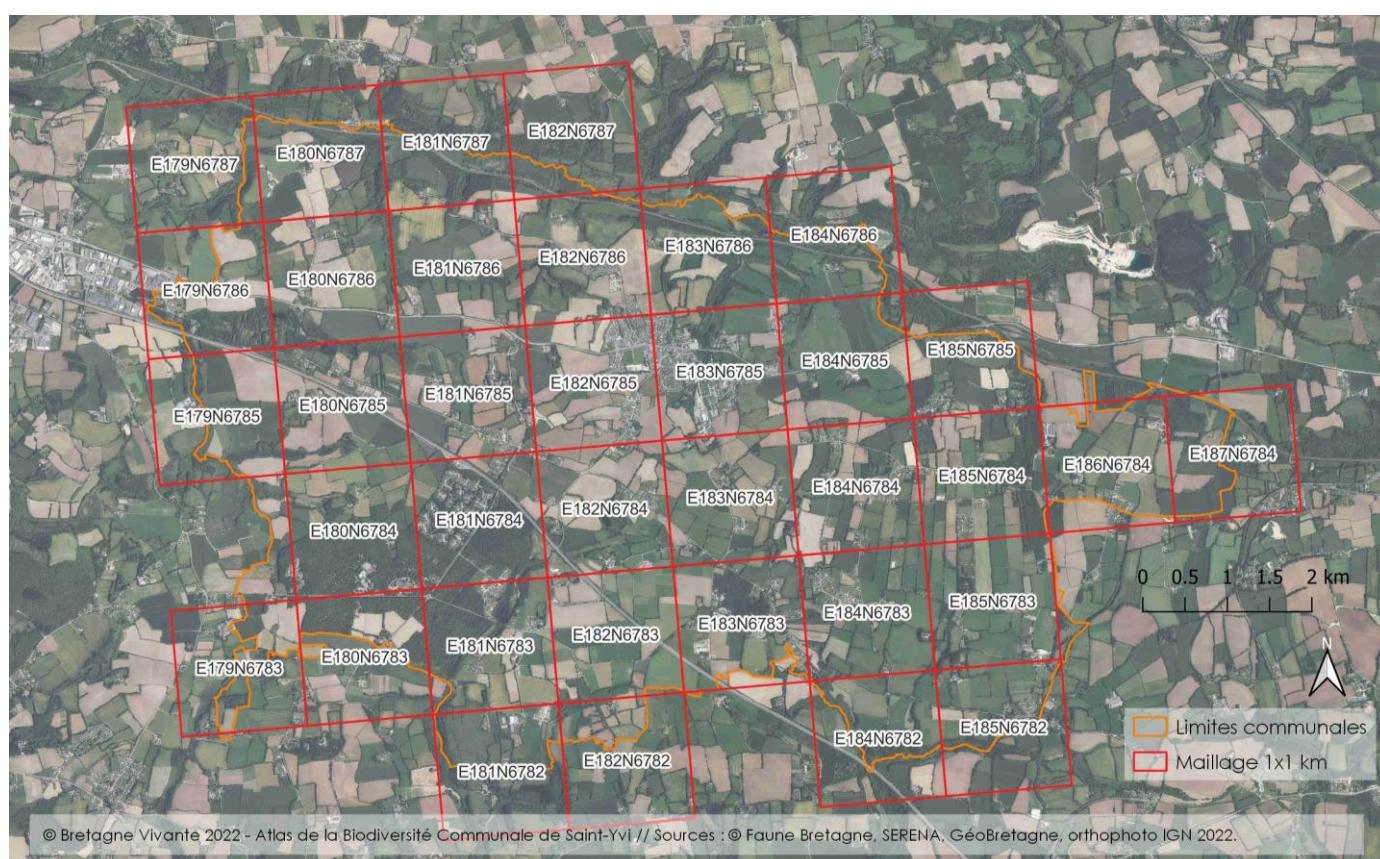


Figure 16 : carte des carré de 1x1 km qui ont été prospectés individuellement dans le cadre de l'enquête rapaces nocturnes de l'ABC de Saint-Yvi.

Presque 6000 données ont été collectées au total concernant les oiseaux sur le territoire communal de Saint-Yvi, dont près de 4500 au cours de l'atlas. Un total de 99 espèces ont été observées sur la commune, dont 8 nouvelles espèces qui ont été inventoriées au cours de l'ABC (Tableau 4). Ce sont 19 espèces auparavant observées sur la commune qui n'ont pas été détectées au cours de l'ABC.

Tableau 4 : liste des 8 espèces nouvelles observées lors de l'ABC

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>

A) Bilan des espèces observées

Un total de 5985 données ont été collectées sur le territoire communal de Saint-Yvi et concernent 99 espèces.

Un total de 65 espèces nicheuses, c'est-à-dire en excluant les oiseaux migrateurs avérés et les oiseaux marins, ont été recensées. Ce sont 30 espèces pour lesquelles la nidification est considérée comme certaine, 27 espèces pour lesquelles la nidification est considérée comme probable et 8 espèces pour lesquelles la nidification est considérée comme possible.

Parmi ces 65 espèces nicheuses, 27 sont considérées comme « patrimoniales » car appartenant à diverses listes (enjeux ou statut particulier) (Tableau 5 ; figure 17 ; certaines sont sur plusieurs listes.

- Liste Rouge UICN Europe : VU ou NT (1 espèces) ;
- Liste Rouge UICN France : VU ou NT (21 espèces) ;
- Liste Rouge Bretagne nicheurs : VU ou NT (5 espèces) ;
- Espèces déterminantes pour les ZNIEFF (5 espèces) ;
- Annexe I et II de la Directive oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (2 espèces).

Tableau 5 : liste des espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs recensées sur la commune de Saint-Yvi. Légende : DDO = date de dernière observation ; LRM : liste rouge mondiale ; LRE : liste rouge européenne ; LRN : liste rouge nationale ; LRR : liste rouge régionale ; DO_DHH : Directive Oiseaux ou Directive Faune Flore Habitats ; ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique.

Nom vernaculaire	Nom latin	DDO	Code atlas	Probabilité de nidification	LRM	LRE	LRN	LRR	Protection	DO_DHH	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Alouette des champs	Alauda arvensis	2023	8	Probable	LC	LC	NT	DD	non	non	non	Modéré
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	2023	3	Possible	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	2023	8	Probable	LC	LC	VU	VU	oui	non	non	Très fort
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	2019	3	Possible	LC	LC	EN	VU	oui	non	non	Très fort
Bruant jaune	Emberiza citrinella	2022	5	Probable	LC	LC	VU	NT	oui	non	non	Très fort
Caille des blés	Coturnix coturnix	2019	3	Possible	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	DD	oui	non	non	Fort
Chevêche d'Athéna	Athene noctua	2007	13	Certaine	LC	LC	LC	VU	oui	non	non	Très fort
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	LC	oui	non	non	Fort
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	2023	8	Probable	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Fauvette des jardins	Sylvia borin	2023	16	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Gobemouche gris	Muscicapa striata	2021	13	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	2023	18	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	2022	16	Certaine	LC	LC	NT	DD	oui	non	non	Fort
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	2023	19	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	DD	oui	non	non	Fort
Locustelle tachetée	Locustella naevia	2023	16	Certaine	LC	LC	NT	DD	oui	non	oui	Très fort
Martinet noir	Apus apus	2023	19	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Mésange nonnette	Poecile palustris	2022	4	Probable	LC	LC	LC	NT	oui	non	non	Fort
Pic épeichette	Dendrocopos minor	2022	4	Probable	LC	LC	VU	LC	oui	non	non	Fort
Pic noir	Dryocopus martius	2023	3	Possible	LC	LC	LC	LC	oui	oui	oui	Très fort
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Roitelet huppé	Regulus regulus	2023	5	Probable	LC	LC	NT	DD	oui	non	non	Fort
Serin cini	Serinus serinus	2023	4	Probable	LC	LC	VU	NA	oui	non	non	Fort
Tarier pâle	Saxicola rubicola	2022	13	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	2022	3	Possible	VU	VU	VU	DD	non	non	non	Très fort
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	2023	5	Probable	LC	LC	VU	DD	non	non	non	Fort

Localisation des observations avec indice de nidification d'oiseaux nicheurs patrimoniaux sur la commune de Saint-Yvi

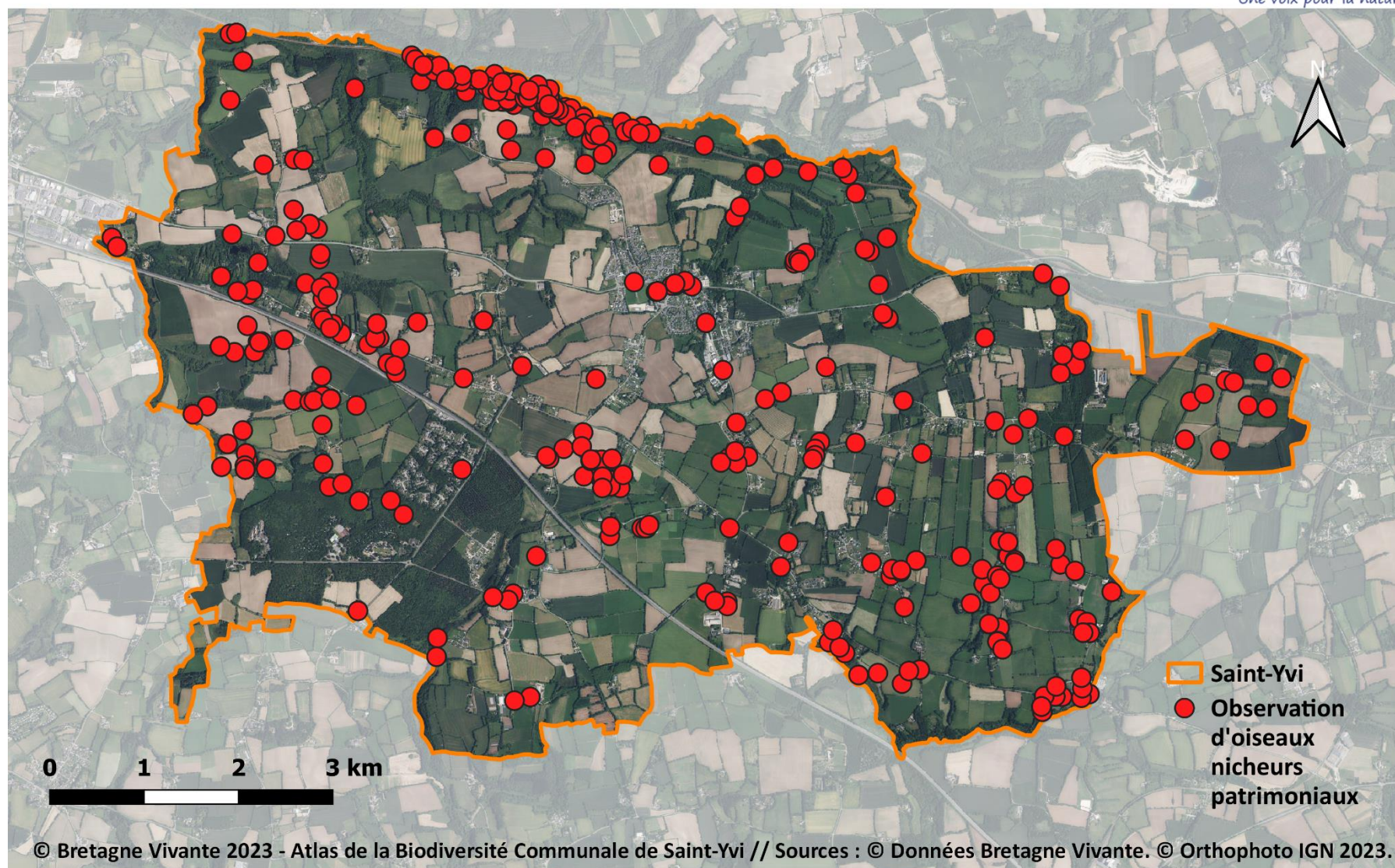


Figure 17 : localisation des observations avec indice de nidification d'oiseaux nicheurs patrimoniaux sur la commune de Saint-Yvi

B) Commentaires par espèce (pour les 27 espèces patrimoniales)

Ces commentaires prennent en l'ensemble des données ponctuelles recueillies sur le territoire communal de Saint-Yvi, avec un focus sur l'analyse des données récoltées en 2022 et 2023. Une cartographie de la répartition des espèces à très forte valeur patrimoniale est proposée pour chacune de ces espèces.

- **Alouette des champs – *Alauda arvensis***
Milieus ouverts à végétation herbacée rase
66 données avec indice de nidification ont été récoltées, dont 40 en 2022 et 2023. L'espèce semble nicheuse dans une grande partie des cultures de la commune.
- **Bouscarle de Cetti – *Cettia cetti***
Fourrés (ronciers) bordant généralement des zones humides
13 données avec indice de nidification ont été récoltées, uniquement des contacts de mâles chanteurs. Toutes les observations ont été réalisées en vallée du Jet le long des prairies humides au nord du Léty. Quelques couples doivent s'y reproduire.
- **Bouvreuil pivoine – *Pyrrhula pyrrhula***
Bocages, bois, plantations, parcs, vergers...
L'essentiel des 20 données de l'espèce concernent des mâles chanteurs (Figure 18). L'espèce semble se concentrer dans les fonds de vallées, à proximité des zones humides, où des habitats plus frais et arborés se maintiennent.

Répartition du Bouvreuil pivoine sur la commune de Saint-Yvi

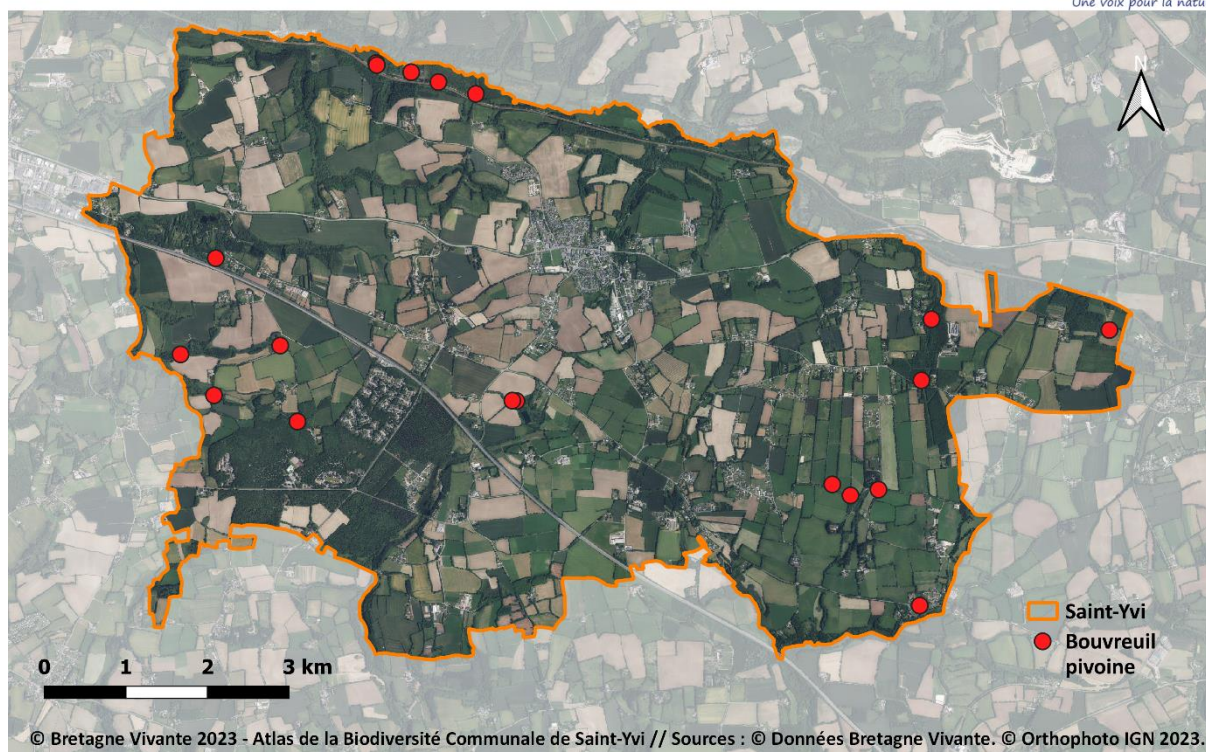


Figure 18 : répartition du Bouvreuil pivoine bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Bruant des roseaux – *Emberiza schoeniclus***

Végétations paludicoles, roselières, prairies humides, landes

La seule observation d'un mâle chanteur a été réalisée en vallée du Jet en 2019 (Figure 19). Le statut nicheur de l'espèce n'est pas avéré et l'espèce n'a pas été retrouvée en 2022 et 2023 malgré des recherches.

Répartition du Bruant des roseaux sur la commune de Saint-Yvi

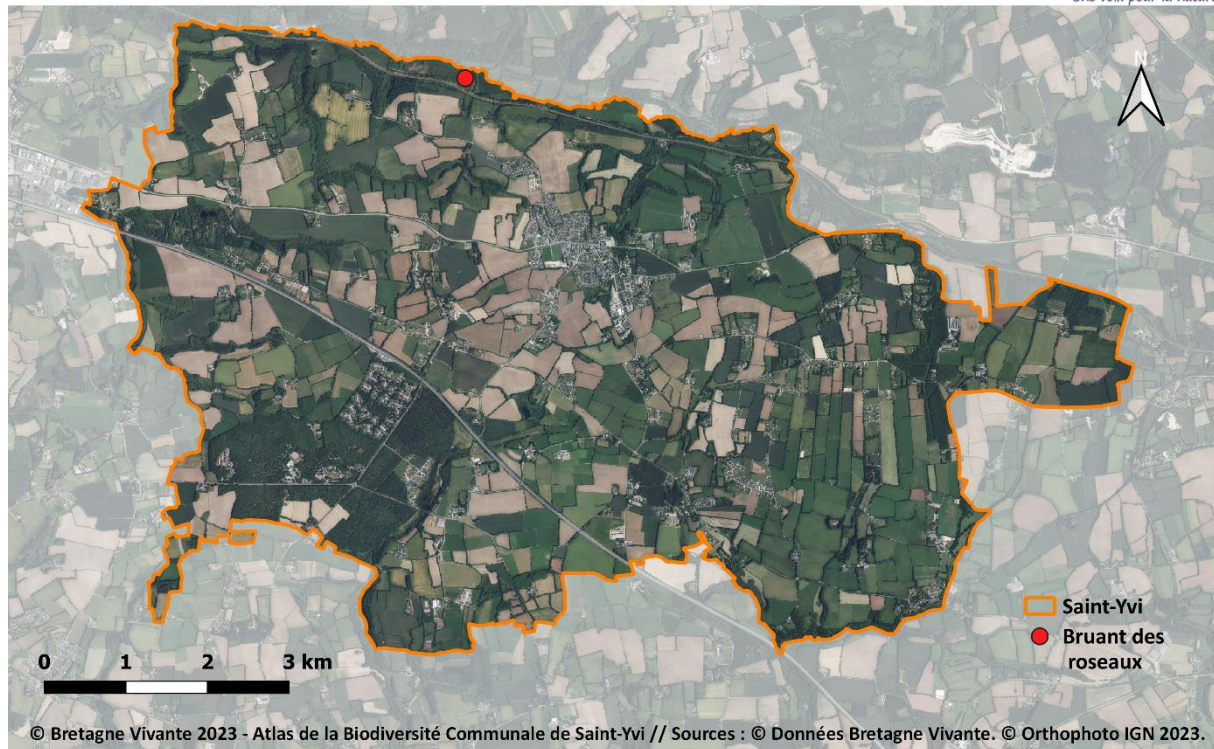


Figure 19 : répartition du Bruant des roseaux bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Bruant jaune – *Emberiza citrinella***

Milieus ouverts, bocages, landes...

Le Bruant jaune semble cantonné à l'extrémité nord du plateau le long de la vallée du Jet (Figure 20). L'espèce apparaît cependant en nette régression, 1 seul chanteur ayant été contacté en 2022 à proximité de Kerfilibars.

Répartition du Bruant jaune sur la commune de Saint-Yvi



Figure 20 : répartition du Bruant jaune bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Caille des blés – Coturnis coturnix**

Cultures extensives, prairies naturelles

Un seul chanteur a été contacté en juin 2019 à proximité de Keronsal. L'espèce pouvant chanter pendant ses haltes migratoires, la nidification de l'espèce sur la commune reste peu probable.

- **Chardonneret élégant – Carduelis carduelis**

Large gamme d'habitats ouverts pourvus de quelques arbres

22 données avec indice de reproduction ont été récoltées sur la commune, dont la majeure partie au cours de l'atlas. L'espèce semble présente essentiellement dans des milieux proches des habitations au sein du bocage. Bien que l'espèce soit notée vulnérable sur la liste des oiseaux nicheurs de France, elle semble encore relativement bien présente sur la commune.

- **Chevêche d'Athéna – Athene noctua**

Milieux agricoles traditionnels avec bocage préservé, niche dans les vieux bâtiments et arbres creux

L'espèce fait l'objet d'une seule mention sur Saint-Yvi en 2007 dans une ferme au lieu dit Kerlagadec vihan (Figure 21), mais hormis la présence d'un individu, aucun indice de reproduction n'a été constaté. Les recherches ciblées menées pendant l'atlas n'ont pas permis de retrouver l'espèce qui, déjà rare dans la région, a probablement disparu de la commune.



Figure 21 : répartition de la Chevêche d'Athéna bois en période de nidification sur la commune de Saint-yvi.

- Cisticole des joncs – *Cisticola juncidis***
Végétation herbacée humide à sèche, dans les hautes Poacées.
 L'espèce semble nicher principalement en vallée du Jet au nord du Léty, des indices de reproduction ont également été collectés dans deux site de la vallée du Jet ainsi qu'un site dans le sud de la commune à proximité du hammeau de Toulgoat.
- Faucon crécerelle – *Falco tinnunculus***
Vieux nids de corvidés, pylônes, falaises, cavités, nichoirs...
 Un seul couple de l'espèce semble avoir niché en 2022 à proximité du lieu dit créac'h Miquel.
- Fauvette des jardins – *Sylvia borin***
Milieux fermés : buissons, lisières, saulaies, haies denses...
 Avec 29 observations de l'espèces récoltées sur Saint-Yvi, l'espèce semble une nicheuse assez commune dans les fonds de vallée et dans certains secteurs de bocage de la commune.
- Gobemouche gris – *Muscicapa striata***
Boisements ouverts de feuillus ou de conifères, vergers, jardins arborés
 Le seul couple de la commune semble nicher à proximité du Léty, avec des indices de nidifications collectés en 2019, 2020 et 2021. La nidification a être prouvée en 2019 par l'observation de jeunes volants.
- Grèbe castagneux – *Tachybaptus ruficollis***
Plans d'eau de petite taille, avec végétation aquatique et rivulaire développée

Un couple de l'espèce a niché sur l'étang de Keryaval en 2014 et 2017. La présence de l'espèce n'a plus été relevée au cours de l'atlas.

- **Hirondelle de fenêtre – *Delichon urbicum***

Bourgs, villes : avancées de toits

Voir recensement LPO ci-dessous

- **Hirondelle rustique – *Hirundo rustica***

Bâtiments divers : fermes, porches, granges, greniers, cheminées...

Voir recensement LPO ci-dessous

- **Linotte mélodieuse – *Linaria cannabina***

Milieux ouverts : landes hautes, friches des cultures, bocages

21 observations ont été réalisées sur la commune, principalement dans le bocage agricole. L'espèce semble encore assez présente sur Saint-Yvi, mais l'intensification des pratiques agricoles et un entretien inadapté des haies aurait un fort impact négatif sur l'espèce.

- **Locustelle tachetée – *Locustella naevia***

Milieux ouverts : landes hautes, prairies humides avec strate arbustive, prairies naturelles arborées

La Locustelle tachetée n'est présente à Saint-Yvi que dans les prairies humides de la vallée du Jet au nord du Léty (Figure 22). Des chanteurs y sont contactés presque chaque année, notamment en 2021, 2022 et 2023, mais l'espèce ne semble y avoir niché qu'en 2015, année où un nid occupé a été observé en août. Les chanteurs contactés les autres années concernent probablement des individus en halte migratoire.

Répartition de la Locustelle tachetée sur la commune de Saint-Yvi



Figure 22 : répartition de la Locustelle tachetée bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Martinet noir – *Apus apus***
Cavités des constructions humaines
Voir recensement LPO ci-dessous.
- **Mésange nonnette – *Poecile palustris***
Boisements frais et formations arborée humides
La seule mention de l'espèce concerne un couple observé dans le bois de Pleuven en 2022, sans indice de reproduction supplémentaire.
- **Pic épeichette – *Dendrocopos minor***
Bocage en zones agricoles, vergers, ripisylves
Une seule mention de l'espèce a été obtenue au sud-est de la commune au lieu dit Brézéhan. La présence d'un couple a été relevée, et le site pourrait convenir pour la nidification.
- **Pic noir – *Dryocopus martius***
Boisements de taille importante, avec présence importante de bois mort
L'espèce a été contactée à plusieurs reprises dans les vallées affluentes du Jet et pourrait se reproduire dans les boisements le long de la vallée principale. Aucun indice de reproduction n'a cependant été collecté à ce jour.
- **Roitelet à triple bandeau – *Regulus ignicapilla***
Milieus boisés divers avec souvent Houx et Lierre
L'espèce est commune à Saint-Yvi et probablement présente dans l'ensemble des zones boisées.
- **Roitelet huppé – *Regulus regulus***
Boisements dominés par les conifères.
L'espèce a fait l'objet de 19 mentions en période de reproduction et pourrait nicher au sein d'un certain nombre de boisements de la commune, bien qu'elle soit plus rare que l'espèce précédente.
- **Serin cini – *Serinus serinus***
Conifères à proximité d'habitations
Seuls quatre chanteurs ont été contactés dans la moitié sud de la commune, aux lieu-dit Ponthouar, Gourguenou, Ménez Prat Meur et à Locmaria Hent.
- **Tarier pâtre – *Saxicola rubicola***
Milieus ouverts : landes, bordures littorales, friches...
Trois couples ont été observés sur la commune, 1 dans les prairies humides de la vallée du Jet au nord du Léty, à proximité du hammeau de Hilbars et au nord de Pont Lenn. Le couple de la vallée du Jet était déjà présent en 2020 et à amené 4 jeunes à l'envol.
- **Tourterelle des bois – *Streptopelia turtur***
Lisières, bois, haies, fourrés forestiers...
Seuls deux sites ont accueilli des chanteurs, Ponthouar en 2021 et l'étang de Keryaval en 2017 et 2022 (Figure 23). L'espèce reste un nicheur très rare sur la commune, et aucune preuve de nidification supplémentaire n'a été acquise jusqu'à présent.

Répartition de la Tourterelle des bois sur la commune de Saint-Yvi



Figure 23 : répartition de la Tourterelle des bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Verdier d'Europe – *Chloris chloris***

Parc, jardins, haies de conifères ou feuillages persistants ...

15 observations en période de nidification pour cette espèce considérée comme vulnérable sur la *Liste rouge des oiseaux nicheurs de France*, principalement à proximité de hammeaux.



Faucon Crécerelle



Linotte mélodieuse



Hirondelle rustique



Bouvreuil pivoine



Bruant jaune



Bouscarle de cetti



Locustelle tachetée



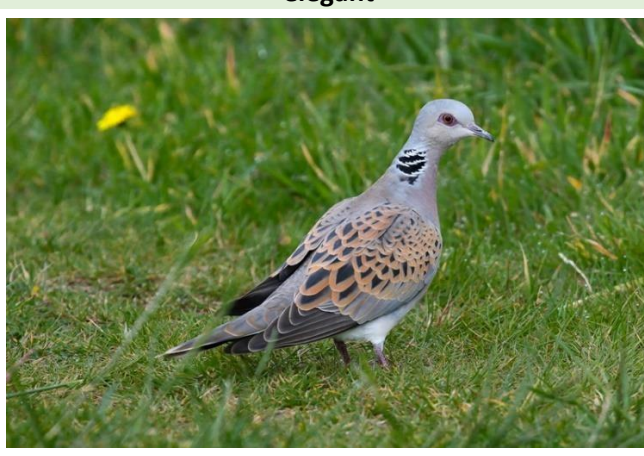
**Chardonneret
élégant**



Pic noir



Roitelet huppé



Tourterelle des bois



**Bruant des
roseaux**



Fauvette des jardins



Tarier pâle



Chevêche d'Athéna

C) Inventaire des populations d'hirondelles et de Martinet

Un inventaire des nids d'hirondelles a été mené sur la commune durant les été 2022 et 2023 par des bénévoles du Groupe Hirondelles et Martinets 29 de la LPO Bretagne.

Les habitations et fermes susceptibles d'héberger des nids d'hirondelles rustiques ont été visitées après rencontre des propriétaires. Pour les hirondelles de fenêtre cantonnées au village, une simple inspection des façades a été menée. Quelques nids de martinets noirs ont été reportés, principalement sur indication des propriétaires, ces données sont très partielles.

Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) :

Principalement campagnarde, elle s'installe dans les bâtiments. L'arrivée se fait ici de mars à mai. Des jeunes partent déjà début août mais la migration domine en septembre et s'étale jusqu'à octobre, voire novembre. Quelques rares « hirondelles de Noël » restent toute l'année.

L'espèce niche à l'intérieur des bâtiments dans une quarantaine de fermes et hameaux, 120 couples nicheurs sont répertoriés (Figure 24). Ils restent abondants sur un site d'écurie à Locmaria (27 nids actifs) et bien présents sur quelques fermes (5 à 7 nids actifs) mais on constate en général un fort pourcentage de nids qui ne sont plus occupés, environ 50%. A mettre en perspective du recul général de l'espèce en France, -40% en 15 ans. La production de jeunes semble pourtant bonne avec plusieurs secondes nichées réussies observées.

Répartition et effectifs de couples nicheurs d'Hirondelles rustiques sur la commune de Saint-Yvi

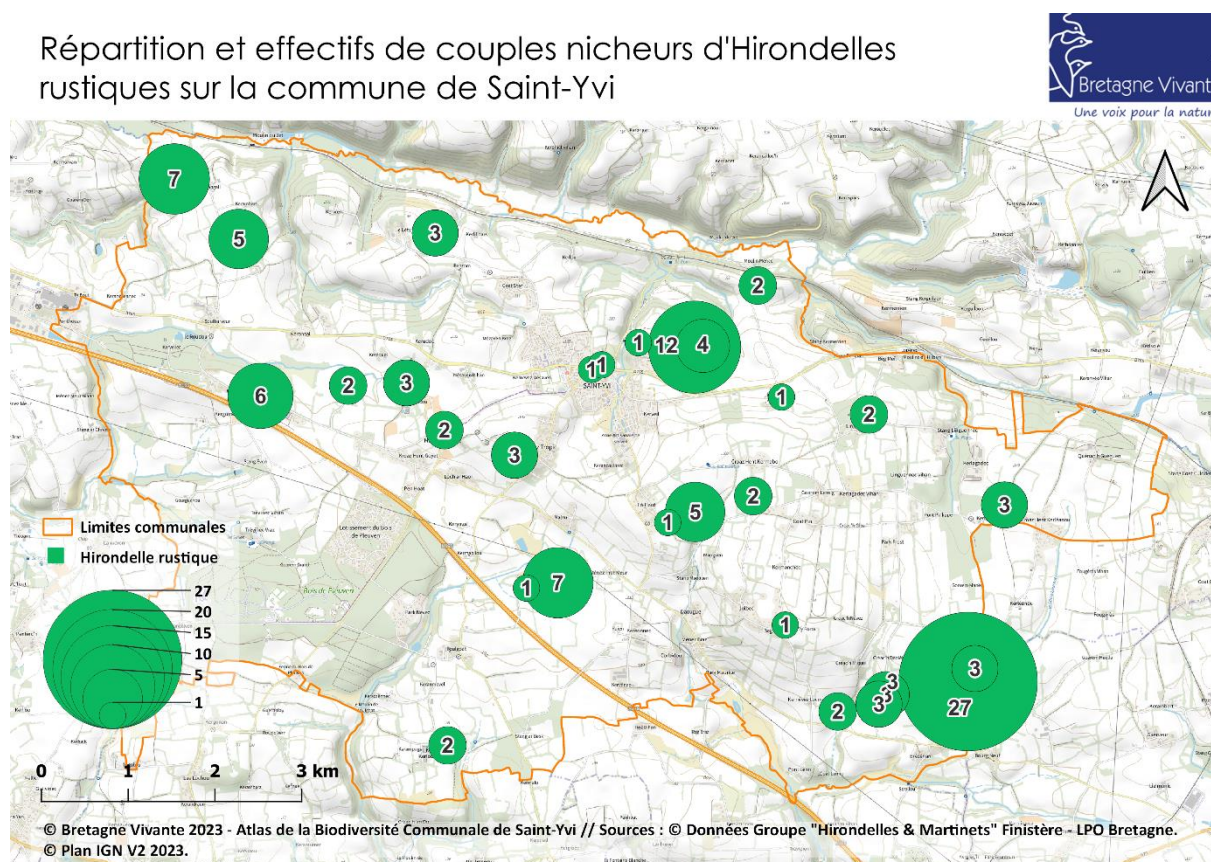


Figure 24 : répartition des couples nicheurs d'Hirondelle rustique sur la commune de Saint-Yvi.

Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) :

Citadine, elle niche à l'extérieur des bâtiments, sous les avant-toits et les gouttières.

Elle arrive ici d'avril à mai. Le départ commence en août, culmine entre le 15 et le 30 septembre et se termine en novembre au plus tard.

L'espèce niche seulement dans le bourg en haut des façades, principalement dans la rue centrale qu'elle anime de ses vols rasants. 46 nids actifs sont observés (Figure 25), une seule maison en abrite 21 sur sa façade, témoignant du caractère colonial de cette hirondelle. De nombreux restes de nids sont également visibles, plus que d'actifs, probablement dû au déclin de l'espèce.

Répartition et effectifs de couples nicheurs d'Hirondelle de fenêtre sur la commune de Saint-Yvi - zoom sur le centre-bourg

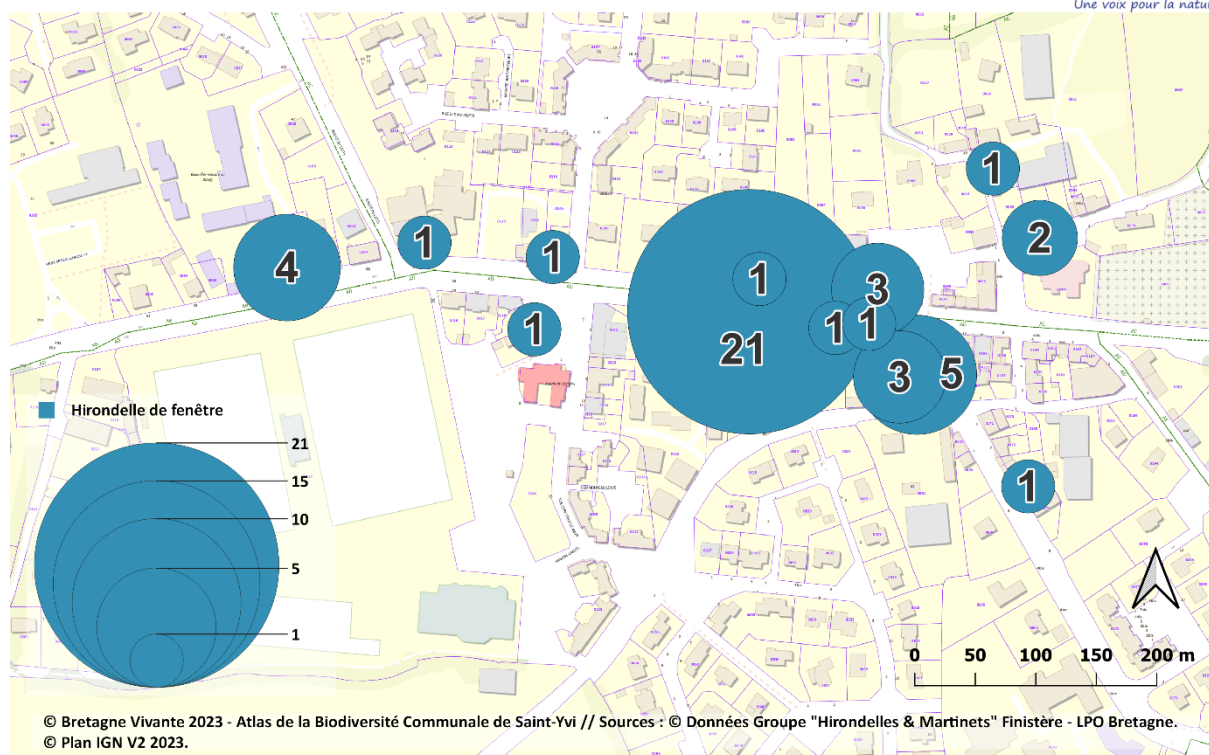


Figure 25 : répartition des couples nicheurs d'Hirondelle de fenêtre dans le centre bourg de la commune de Saint-Yvi.

Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)

Un talus a été colonisé par l'espèce qui y creuse des galeries, derrière la Halle des sports. 16 cavités sont visibles mais inutilisées depuis quelques années. L'espèce, fréquentant des sites en rapide évolution, est habituée d'en changer souvent. Elle pourrait revenir à la faveur d'une nouvelle excavation.

Martinet noir (*Apus apus*)

Il installe son nid dans les fentes ou trous des murs des bâtiments de nos villes et villages. Après une absence de neuf mois passée exclusivement en vol, les martinets arrivent fin avril/début mai. Ils quittent le lieu de reproduction fin juillet.

Comme indiqué plus haut les données sont lacunaires pour cette espèce très discrète qui niche dans des trous ou fissures de murs ou sous les toits. 8 nids actifs sont indiqués en dehors du bourg, mais ce dernier héberge probablement plusieurs couples. Des groupes de 3 à 11 individus en chasse sont notés en divers endroits de la commune (données Faune Bretagne).

Résumé

Les inventaires concernant l'avifaune se sont déroulés en 2022 et 2023. Ils ont permis de tripler le nombre d'observations acquises sur la commune en plus d'un siècle.

Au total, 99 espèces ont été recensées sur la commune, dont 80 au cours de l'ABC. 19 espèces déjà observées sur la commune n'ont pas été revues lors des inventaires et 8 nouvelles espèces ont été contactées.

Les inventaires menés en période de nidification ont permis de détecter 65 espèces avec des indices de reproduction, possible, probable ou certaine.

Parmi ces 65 espèces, 27 peuvent être considérées comme patrimoniales c'est-à-dire appartenant à diverses listes (Listes Rouge UICN, espèces SRCE, espèces déterminantes pour les ZNIEFF).

Ces espèces patrimoniales occupent principalement les fond de vallée, où boisements et prairies humides préservées se côtoient. Un site ressort tout particulièrement, le complexe de prairies humides au nord du Léty, qui du fait de l'arrêt assez récent de leur exploitation agricole, présente une mosaïque de végétations humides indispensable à nombre d'espèces nicheuses menacées. Le maintien de cette mosaïque d'habitats est menacé à terme par l'absence d'usage agricole sur le site.

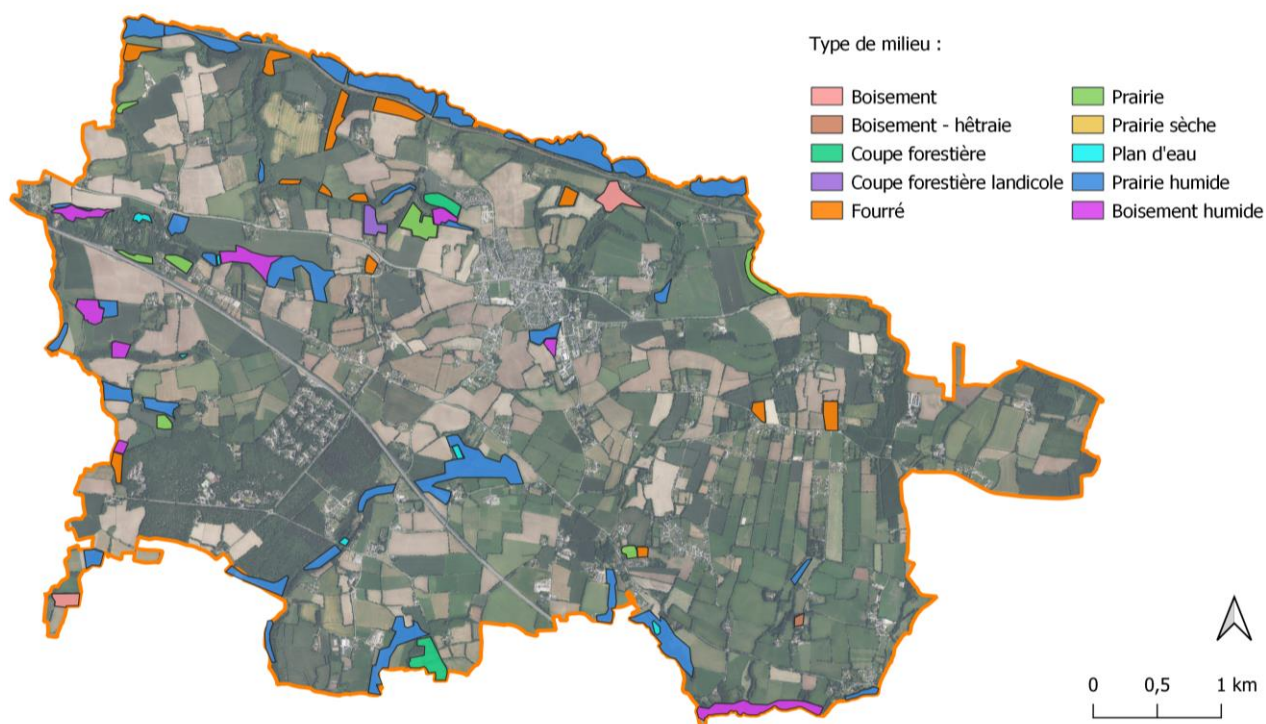
Les boisements apparaissent également comme un milieu d'accueil important pour les espèces patrimoniales, mais la faible couverture de ces milieux sur la commune limite l'installation de ces espèces en période de nidification. C'est notamment le cas dans le bois de Pleuven, qui a été largement urbanisé et présente aujourd'hui un milieu arboré mité par les constructions humides, peu favorable à l'avifaune forestière patrimoniale.

6- LES MAMMIFERES

Les inventaires concernant les mammifères ont été menés de manière distincts pour les chiroptères et les autres mammifères et font l'objet de deux parties distincts ci-dessous.

A) Mammifères hors Chiroptères

Il a été considéré au vu des connaissances identifiées dans l'état des lieux que les mammifères étaient un groupe dont la plupart des espèces présentes sur le territoire de Saint-Yvi avaient déjà été détectées. L'objectif des inventaires a donc de préciser leur répartition sur le territoire communal, en ciblant notamment les espèces protégées et menacées au sein des zones de prospection prioritaires identifiées (Figure 26).



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © GéoBretagne, IGN.

Figure 26. Cartographie des zones de prospection prioritaires pour les mammifères

Plusieurs de ces espèces représentent un enjeu de conservation, soit parce qu'elles sont protégées au titre de la loi, soit ayant un statut de conservation défavorable.

A noter que le Putois d'Europe, protégé par la loi, a fait l'objet de recherches opportunistes qui n'ont pas permis de trouver l'espèce sur Saint-Yvi.

Les prospections ont permis de détecter des mammifères sur l'ensemble du territoire communal, avec un total de 225 observations qui ont été réalisées (Figure 27).

Répartition des observations de mammifères sur la commune de Saint-Yvi

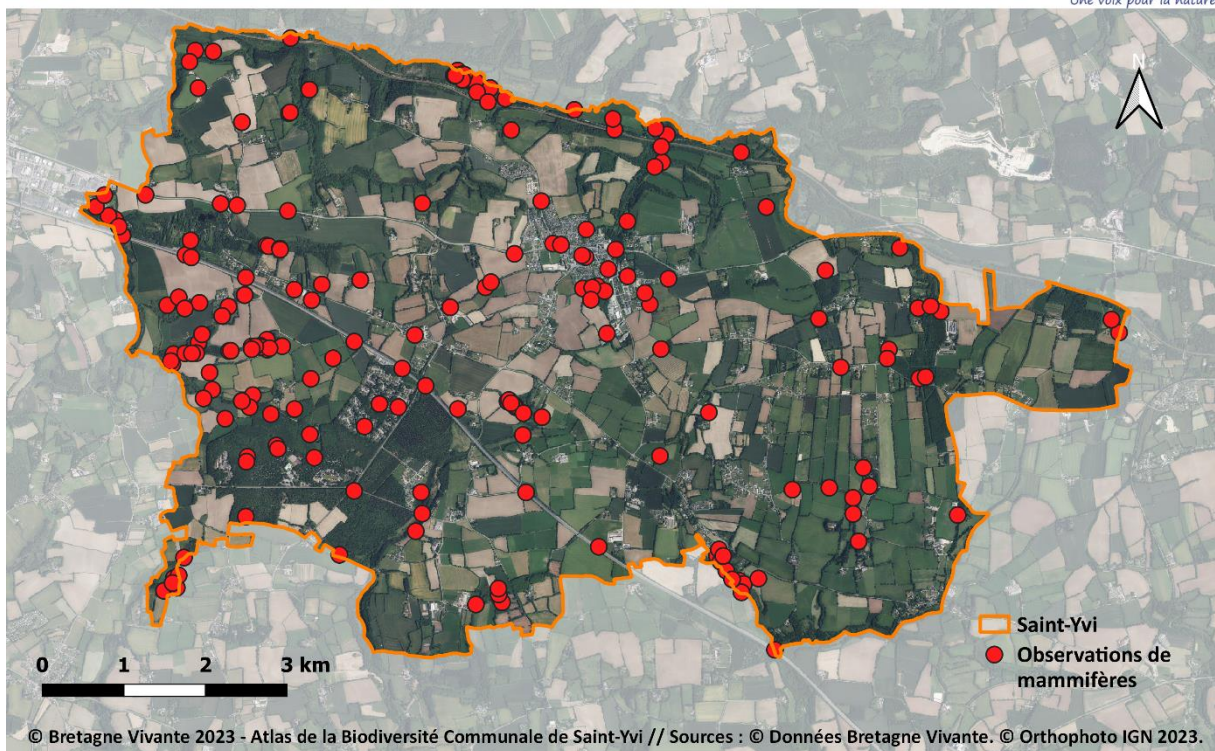


Figure 27 : répartition des observations de mammifères sur la commune de Saint-Yvi.

Le Campagnol amphibie *Arvicola sapidus*

Le Campagnol amphibie fréquente les zones humides et notamment les cours d'eau avec des berges fortement végétalisées. L'espèce est classée « vulnérable » à l'extinction dans les listes rouges mondiales et européennes, « quasi-menacée » d'extinction dans la liste rouge nationale et régionale. La responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l'espèce est considérée comme « élevée » (Simmonet *et al.* 2017 in Sioret *et al.* 2017) Elle est de fait fortement menacée par regression des zones humides, le re-calibrage des cours d'eau et la disparition des pratiques traditionnelles d'exploitation de ces milieux.

L'espèce est rapidement apparue dans l'état des lieux de lancement de l'ABC comme l'une des espèces prioritaires sur Saint-Yvi, car malgré l'absence d'observation avant l'ABC, la densité en zones humides sur la commune a laissé présager la présence du Campagnol amphibie sur le territoire communal. De ce fait, l'espèce a bénéficié d'une attention particulière lors des prospections menées en 2022.

L'espèce a en effet fait l'objet de prospections spécifiques dans un ensemble d'une dizaine de secteurs de zones humides qui ont permis de découvrir des indices de présence (crottes) sur 3 sites distincts, dont 2 en vallée du Jet (Figure 28). La discrétion de l'espèce laisse à penser qu'elle pourrait être présente dans d'autres complexes de zones humides où elle reste à découvrir.

Répartition du Campagnol amphibie sur la commune de Saint-Yvi



Figure 28 : répartition du Campagnol amphibie sur la commune de Saint-Yvi

L'Ecureuil roux *Sciurus vulgaris*

L'Ecureuil roux, espèce protégée par la loi, a été recherché par deux méthodes, la mise à contribution des saint-yvien·ne·s lors de la fête de la nature 2022 en recueillant leurs observations, et par la recherche directe d'indices de présence.

L'espèce a ainsi pu être détectée dans une dizaine de localités du territoire de Saint-Yvi (Figure 29).

Répartition de l'Ecureuil roux sur la commune de Saint-Yvi

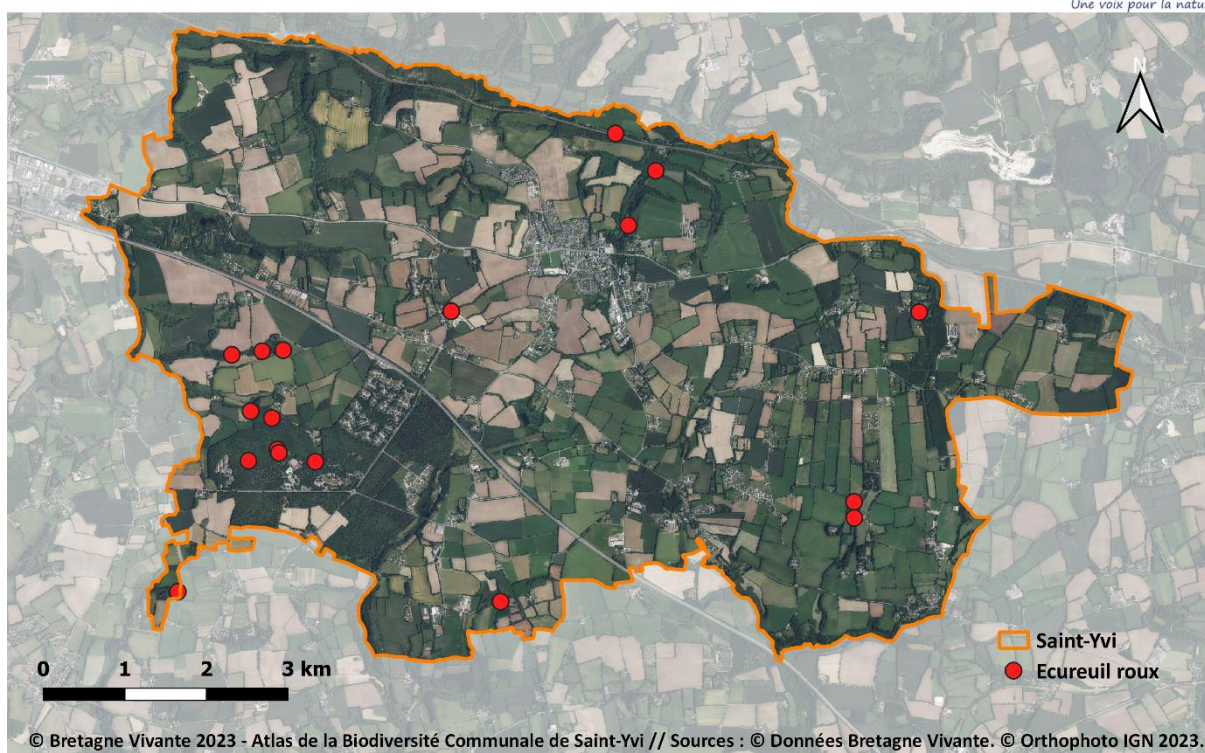


Figure 29 : répartition de l'Ecureuil roux sur la commune de Saint-Yvi.

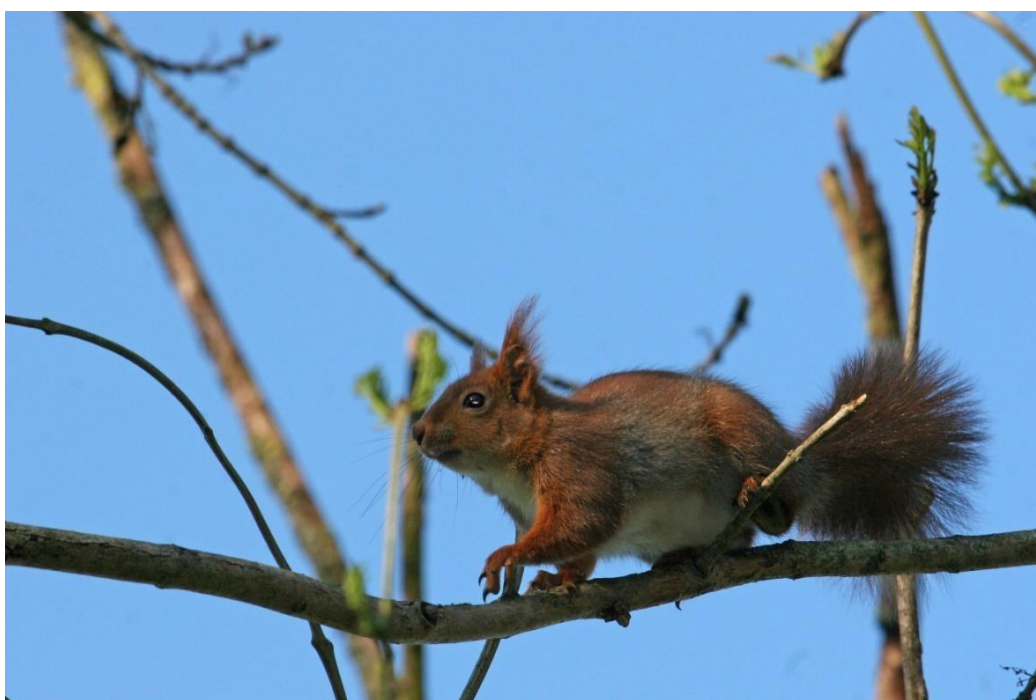


Figure 30 : Ecureuil roux.

Le Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus*

L'Ecureuil roux, espèce protégée par la loi, a été recherché par deux méthodes, la mise à contribution des saint-yvien·ne·s lors de la fête de la nature 2022 en recueillant leurs observations, et par l'observation opportunistes d'individus ou d'indices de présence. Cette espèce occupe bien souvent des habitats limitrophes des constructions humaines, comme les

jardins, et est très sujette aux collisions routières et à la rupture des continuités écologiques, par exemple celles induites par la présence de clôtures hermétiques entre les jardins.

Répartition du Hérisson d'Europe sur la commune de Saint-Yvi



Figure 31 : répartition du Hérisson d'Europe sur la commune de Saint-Yvi.

La Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Espèce emblématique, la Loutre, après avoir connu une régression inquiétante au siècle dernier, a recolonisé l'ensemble des rivières bretonnes durant les dernières décennies. Aujourd'hui, l'état des populations est satisfaisant mais des causes potentielles de régression (mortalité routière, pollutions diverses, manque de nourriture, etc.) demeurent.

La Loutre d'Europe n'était pas connue sur le territoire de Saint-Yvi avant l'ABC, mais sa présence était fortement suspectée en vallée du Jet.

Deux méthodes de recherche de l'espèce ont été entreprise :

- La recherche d'indices de présence, notamment les crottes appelée épreintes que l'espèce dispose sur des éléments bien visibles le long des cours d'eau (rochers, troncs, etc.) afin de marquer son territoire.
- La pose de pièges photo, avec pour objectif de photographier à leur insu les potentiels individus.

Les recherches ont permis de confirmer la présence de l'espèce le long du Jet, avec un témoignage d'une observation recueillie auprès d'un pêcheur dans la zone aval du Jet du territoire de Saint-Yvi. Une épreinte a été observée au centre de la portion Saint-Yvienne du Jet (Figure 32). Et enfin, une Loutre accompagnée de ses loutrons a été photographiée par un piège photo légèrement en amont de la portion Saint-Yvienne du Jet.

La présence de l'espèce est possible sur d'autres tronçons de cours d'eau, notamment dans la

partie sud de la commune, mais elle reste à être découverte.

Répartition de la Loutre d'Europe sur la commune de Saint-Yvi

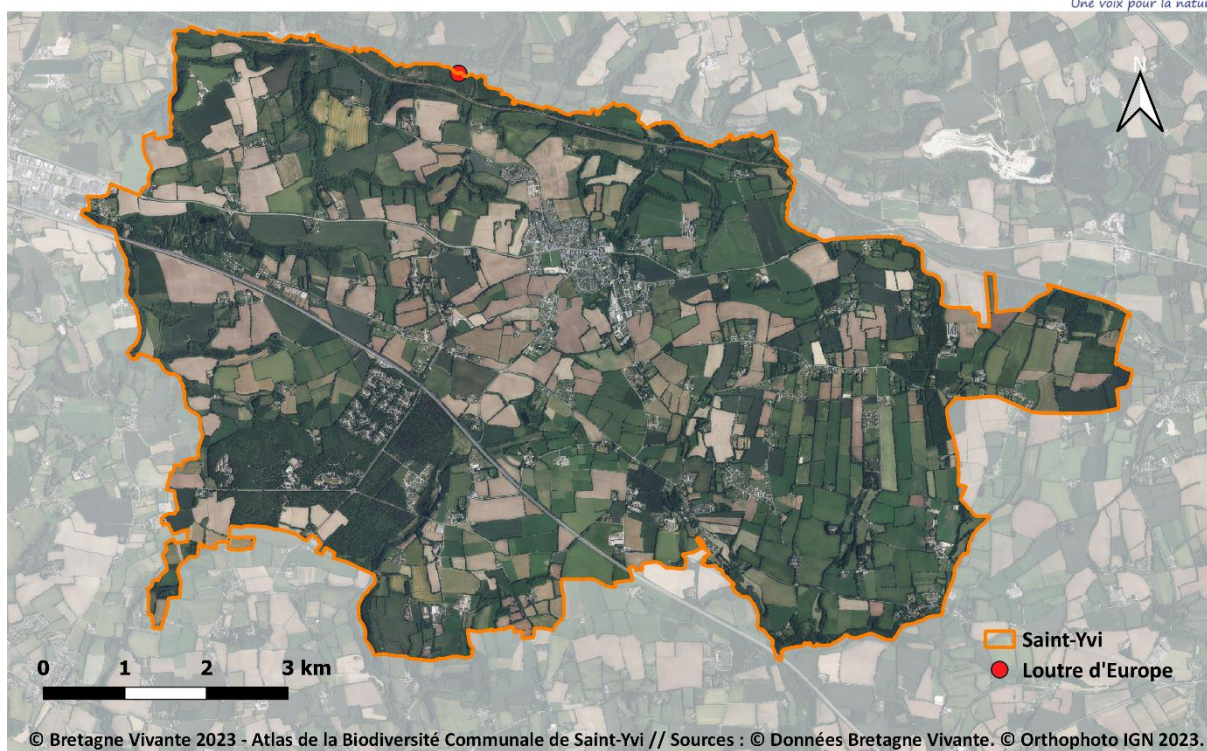


Figure 32 : répartition de la Loutre d'Europe sur la commune de Saint-Yvi.



Figure 33 : piège photo déployé, l'usage de ce matériel permet la détection de la Loutre, qui a des moeurs principalement nocturnes.

7- LES AMPHIBIENS

Il existe 19 taxons d'amphibiens en Bretagne divisés en deux sous-groupes, les urodèles et les anoures. Les urodèles se déplacent en marchant. Leur corps est allongé et muni de 4 pattes égales, leur queue reste développée au stade adulte. Dans notre région, les urodèles regroupent les tritons et la salamandre. Les anoures sont, eux, adaptés au saut. Leur corps est trapu et leurs pattes postérieures bien développées. Les adultes ne possèdent pas de queue. Les crapauds et les grenouilles, au sens large, composent ce sous-groupe.

La peau des amphibiens est nue et lisse. Très mince, elle permet les échanges gazeux et hydriques nécessaires à la survie des individus. En effet, la respiration cutanée reste importante tout au long de leur vie, complétée par une respiration branchiale au stade larvaire et pulmonaire au stade adulte.

Le milieu aquatique est primordial pour la majorité de ces espèces qui en dépendent *a minima* pour leur reproduction. Certaines espèces, peu exigeantes, se contentent d'habitats très divers. D'autres espèces, plus exigeantes, ont besoin d'une conjonction de milieux terrestres et de milieux aquatiques particuliers qui les rendent plus sensibles à la dégradation des paysages. Ce sont aussi généralement des espèces qui voyagent peu et qui sont donc particulièrement menacées par la fragmentation de leurs habitats.

À de rares exceptions, tous les amphibiens sont protégés intégralement. Leurs exigences écologiques, leur répartition et leur patrimonialité sont plutôt bien connues. Ils ont fait l'objet d'un atlas en Bretagne sur une période 2008 – 2012. Ils sont concernés par la Directive européenne Habitats-Faune-Flore et par des listes rouges aux échelles européenne, nationale et régionale. Ils ont été évalués au titre des espèces déterminantes dans le cadre de la désignation des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et au titre des espèces guides dans le cadre de la mise en place du Schéma régional de cohérence écologique.

A) Méthodologie

Une synthèse des données naturalistes disponibles sur la commune de Saint-Yvi a été rédigée en avril 2022 par Bretagne Vivante. Cette synthèse compilait des données issues de plusieurs bases, le portail Faune Bretagne, la base de données de Bretagne Vivante et celle du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le calendrier de l'atlas a contraint à répartir l'effort de prospection concernant les amphibiens sur les deux saisons d'inventaire selon les phénologies propres à chaque espèce.

Toutes les observations opportunistes ont été rigoureusement notées.

Une prospection spécifique à la Grenouille rousse a été menée en janvier 2023.

Des recherches nocturnes ont également été menées en vallée du Jet le long de la voie ferrée pour y rechercher l'Alyte accoucheur, qui n'a pas été détecté à cette occasion.

B) Résultats

Un total de 81 observations d'amphibiens ont été collectées sur le territoire communal de Saint-Yvi et 6 espèces ont été détectées (Figure 34).

A noter que deux nouvelles espèces ont été découvertes pendant la durée de l'ABC, la Rainette verte (*Hyla arborea*) et la Grenouille verte (*Pelophylax* sp.).

Répartition des observations d'Amphibiens sur la commune de Saint-Yvi

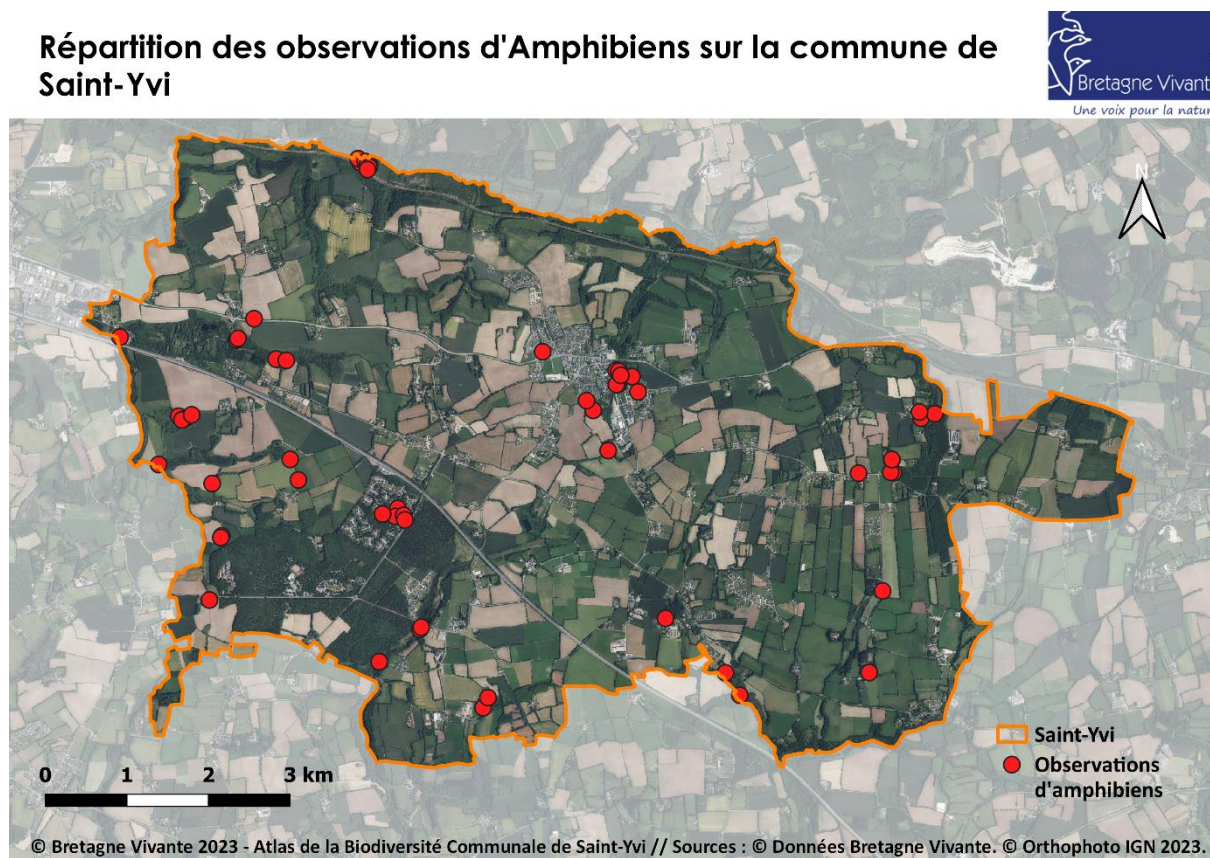


Figure 34 : répartition des observations d'amphibiens sur la commune de Saint-Yvi.

C) Zoom sur les 6 espèces communales

Le Crapaud épineux est l'amphibien le plus détecté sur la commune (Figure 35 ; figure 36). Les adultes peuvent être rencontrés dans les bois, le bocage, les jardins, etc. La reproduction a lieu dès le mois de février. Les adultes regagnent alors les points d'eau les plus proches pour déposer leur ponte caractéristique en chapelet. Les points d'eau les plus couramment utilisés sont des ruisseaux à cours lent, des ornières, des fossés, des bords d'étangs souvent ombragés, etc. Il est très certainement plus répandu que sur la carte de répartition ci-dessous. Malgré cela, il se raréfie dans les secteurs où il y a moins de haies et où des traitements chimiques sont dispensés.



Figure 35 : Crapaud épineux.

Répartition du Crapaud épineux sur la commune de Saint-Yvi



Figure 36 : répartition du Crapaud épineux sur la commune de Saint-Yvi.

La **Grenouille agile** est une espèce du bocage et des milieux forestiers, dont l'habitat optimal est constitué de mares permanentes, de ruisseaux ou d'étangs dans un contexte de prairies humides entouré de haies ou de boisements. Elle se maintient quand ce type de paysage résiste mais disparaît quand ses habitats de prédilection deviennent trop perturbés. Ces sites de reproduction sont à conserver absolument, d'autant plus qu'il est possible que ce soient les derniers de la commune. L'espèce a été observée en deux localités du territoire communal de Saint-Yvi et semble localement assez rare (Figure 37 ; figure 38).



Figure 37 : Grenouille agile.

Répartition de la Grenouille agile sur la commune de Saint-Yvi



Figure 38 : répartition de la Grenouille agile sur la commune de Saint-Yvi.

La Grenouille rousse ressemble beaucoup à l'espèce précédente et fréquente les mêmes habitats terrestres. Par contre, elle accomplit son cycle de reproduction plus tôt dans l'année que la Grenouille agile, ce qui a le double avantage de limiter la concurrence avec sa consœur et de lui permettre d'utiliser des points d'eau temporaires : ornières, flaques, fossés situés dans ou aux abords des prairies humides. L'espèce est assez largement distribuée sur l'ensemble du territoire communal de Saint-Yvi, et l'absence d'observation dans les secteurs de zones humides, notamment en vallée du Jet, tiens davantage d'un défaut de prospection (Figure 39 et figure 40).



Figure 39 : Grenouille rousse.

Répartition de la Grenouille rousse sur la commune de Saint-Yvi



Figure 40 : répartition de la Grenouille rousse sur la commune de Saint-Yvi.

La Rainette verte est une espèce liée aux abords des plans d'eau et est principalement répartie sur la côte dans le Finistère. Elle est capable de se déplacer dans un rayon assez important autour de ses habitats aquatiques de reproduction et pourra utiliser une large gamme d'habitats terrestre ouverts pour ce fait. L'espèce a été détectée pour la première fois sur Saint-Yvi en 2022, et une seule observation a été réalisée à ce jour (Figure 41 ; figure 42). Il est cependant possible que l'espèce soit présente dans d'autres vallées du sud de la commune, plus proches des populations du littoral de l'espèce.



Figure 41 : Rainette verte.

Répartition de la Rainette verte sur la commune de Saint-Yvi



Figure 42 : répartition de la Rainette verte sur la commune de Saint-Yvi.

La Salamandre tachetée est assez commune sur le territoire communal de Saint-Yvi (Figure 43 ; figure 44). Comme ailleurs, elle privilégie trois habitats qui lui fournissent des abris terrestres et des parcours de chasse ainsi que des points d'eau divers, plutôt ombragés, qui accueillent ses larves. Ce n'est donc pas étonnant de la retrouver plus fréquemment le long des coulées vertes, dans le bocage et aussi en contexte urbain, dans les jardins. Il est probable que l'espèce soit présente sur la majeure partie du territoire communal et que l'absence d'observations dans certaines zones tiens davantage d'un défaut de prospection que d'une absence réelle.

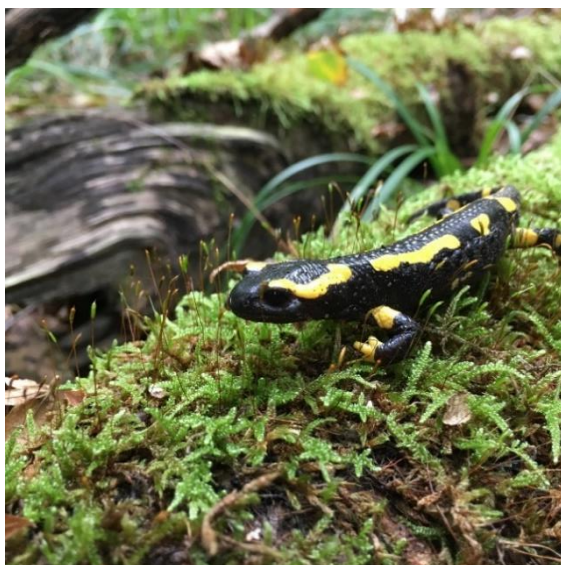


Figure 43 : Salamandre tachetée.

Répartition de la Salamandre tachetée sur la commune de Saint-Yvi



Figure 44 : répartition de la Salamandre tachetée sur la commune de Saint-Yvi.

Le Triton palmé, bien que certainement commun, est beaucoup plus discret que la salamandre ou le crapaud. C'est le plus aquatique des tritons. Il peut même hiberner dans l'eau. Très ubiquiste, il peut fréquenter tous les types de point d'eau disponibles sur un territoire : flaques, ornières, fossés, lavoirs, mares, étangs, etc. Sa répartition actuelle connue se limite aux quelques zones de la commune où des prospections nocturnes ont été menées sur des plans d'eau. L'espèce doit cependant être plus largement répartie sur la commune et reste à découvrir en de nombreuses localités (Figure 45 ; figure 46).



Figure 45 : Triton palmé. (Crédit : Gilles San Martin, wikimédia commons).

Répartition du Triton palmé sur la commune de Saint-Yvi



Figure 46 : répartition du Triton palmé sur la commune de Saint-Yvi.

D) LES ESPECES À ENJEUX

Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées sur le territoire national et/ou européen partiellement ou intégralement. Il y a donc une obligation réglementaire à leur préservation. Comme ces espèces sont aussi concernées par des listes rouges, il y a également, pour certaines d'entre elles, des enjeux de conservation qui s'ajoutent, tenant ainsi compte de leur patrimonialité.

Seule la Grenouille rousse apparaît sur la Liste rouge régionale avec un statut de conservation défavorable. Elle est considérée comme quasi menacée, ce qui signifie qu'elle va prochainement rejoindre la liste des espèces menacées si des mesures de conservation ne sont pas d'ores et déjà mises en place aujourd'hui. Ces mesures concernent le maintien d'un réseau bocager avec des prairies humides fonctionnelles. Idéalement, ce réseau doit être interconnecté pour permettre aux différentes populations connues de se retrouver.

C'est dans ce même réseau qu'habite la Grenouille agile, unique espèce à être protégée à l'échelle européenne (Annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore).

La Rainette verte est considérée comme quasi-menacée en France. Sa répartition limite sur le territoire communal n'en fait pas une espèce dont la conservation est prioritaire, mais sa répartition mériterait d'être précisée afin de valider ce statut.

Le Crapaud épineux possède en Europe une répartition réduite à une aire ibéro-atlantique. Pour cette raison la responsabilité biologique de la Bretagne est engagée dans la conservation de cette espèce encore commune, certes, mais localisée à l'échelle européenne.

Résumé

Les amphibiens doivent disposer d'habitats aquatiques connectés à des habitats terrestres fournissant nourriture et abris pour pouvoir réaliser leur cycle annuel. Sur la commune de Saint-Yvi, où 6 espèces sont recensées, ces zones se situent tant à proximité de certains secteurs urbanisés qu'au sein des fonds de vallée humide et des zones humides de tête de bassin versant. La vallée du Jet, bien qu'ayant fait l'objet d'un nombre limité de prospections pour les amphibiens, apparaît comme un autre secteur d'important pour leur conservation.

8- LES REPTILES SQUAMATES

Contrairement à la peau lisse et nue des amphibiens, celle des reptiles est épaisse, sèche et écailleuse. Les 12 espèces bretonnes, non marines, se répartissent entre serpents, lézards et une tortue non native. Les reptiles sont dits hétérothermes ; leur température interne est régulée par des sources de chaleur externes. Ce sont donc des animaux très sensibles aux conditions thermiques et qui doivent, majoritairement, consacrer beaucoup de temps à l'insolation.

La répartition des différentes espèces est conditionnée, en plus des contraintes thermiques propres à chaque espèce, par la présence de leurs proies en abondance (micromammifères, invertébrés, etc.) et la proximité de refuges (ronciers, pierres, galeries, etc.), utilisés ponctuellement ou pour hiberner.

A) Méthodologie

Contrairement à la peau lisse et nue des amphibiens, celle des reptiles est épaisse, sèche et écailleuse. Les 12 espèces bretonnes, non marines, se répartissent entre serpents, lézards et une tortue non native. Les reptiles sont dits hétérothermes ; leur température interne est régulée par des sources de chaleur externes. Ce sont donc des animaux très sensibles aux conditions thermiques et qui doivent, majoritairement, consacrer beaucoup de temps à l'insolation.

Deux méthodes de prospection ont été utilisées pour l'inventaire des reptiles :

- **Observations à partir de plaques à reptiles :**
 - Une trentaine de plaques à reptiles (tapis de carrière en caoutchouc) ont été disposées dans des secteurs de zone humide pour essayer notamment de détecter la Vipère péliade et le Lézard vivipare, espèces à fort enjeu de conservation.
- **Observations opportunistes à vue :**
 - Des prospections ont été réalisées dans tous les sites identifiés comme favorables pour les reptiles : en zones humides, prairies mésophiles à sèches, dans les secteurs de fourrés et dans les secteurs bocagers, notamment le long des haies.

Ces prospections ont été menées dans un maximum de sites favorables. À partir de la carte des zones humides et des vues aériennes de la commune, différentes zones à prospecter ont été identifiées (Figure 47). Ces secteurs regroupent autant des zones humides que des zones de fourrés et de prairies à tendance sèche, très favorables aux reptiles.

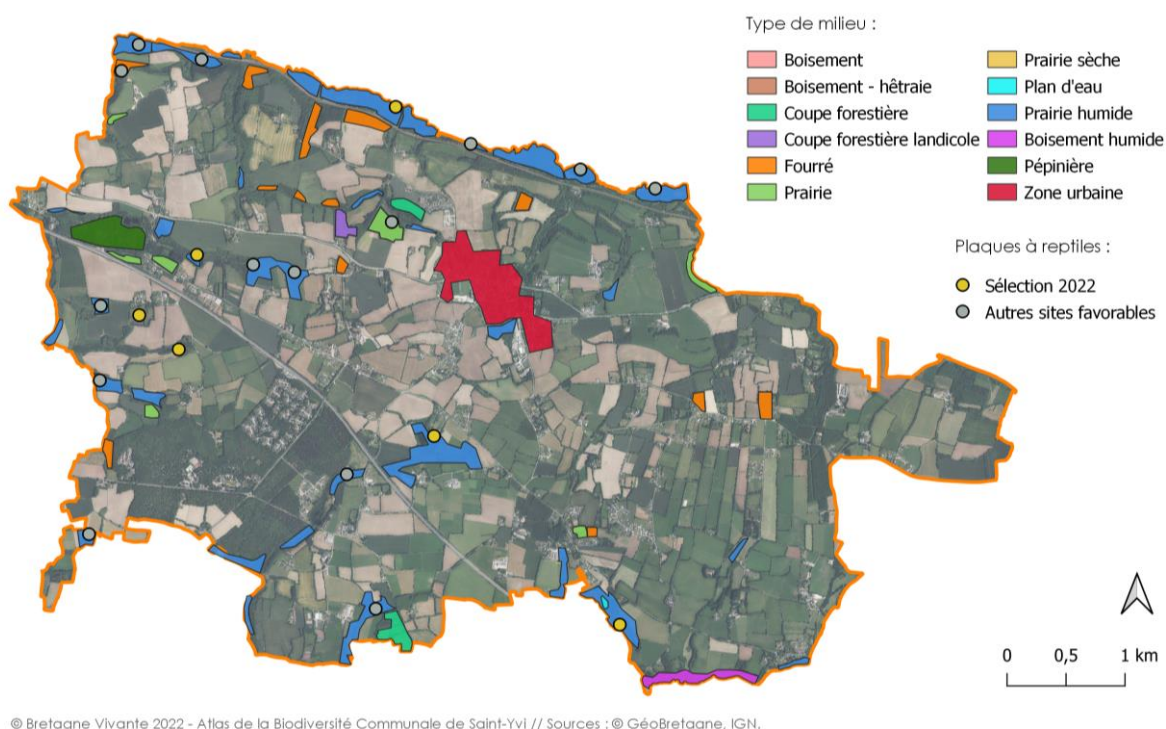


Figure 47 : cartographie des zones de prospection prioritaires pour les reptiles.

B) Résultats

Au total, ce sont 66 observations de reptiles squamates qui ont été collectées sur le territoire communal de Saint-Yvi, pour un total de 6 espèces (Figure 48).

Une nouvelle espèce a été détectée pendant la durée de l'ABC, le Lézard des murailles *Podarcis muralis*.

La Coronelle lisse, observée en 2015, n'a pas été retrouvée pendant les deux années de l'atlas, mais sa présence sur la commune reste possible.

Répartition des observations de reptiles squamates sur la commune de Saint-Yvi

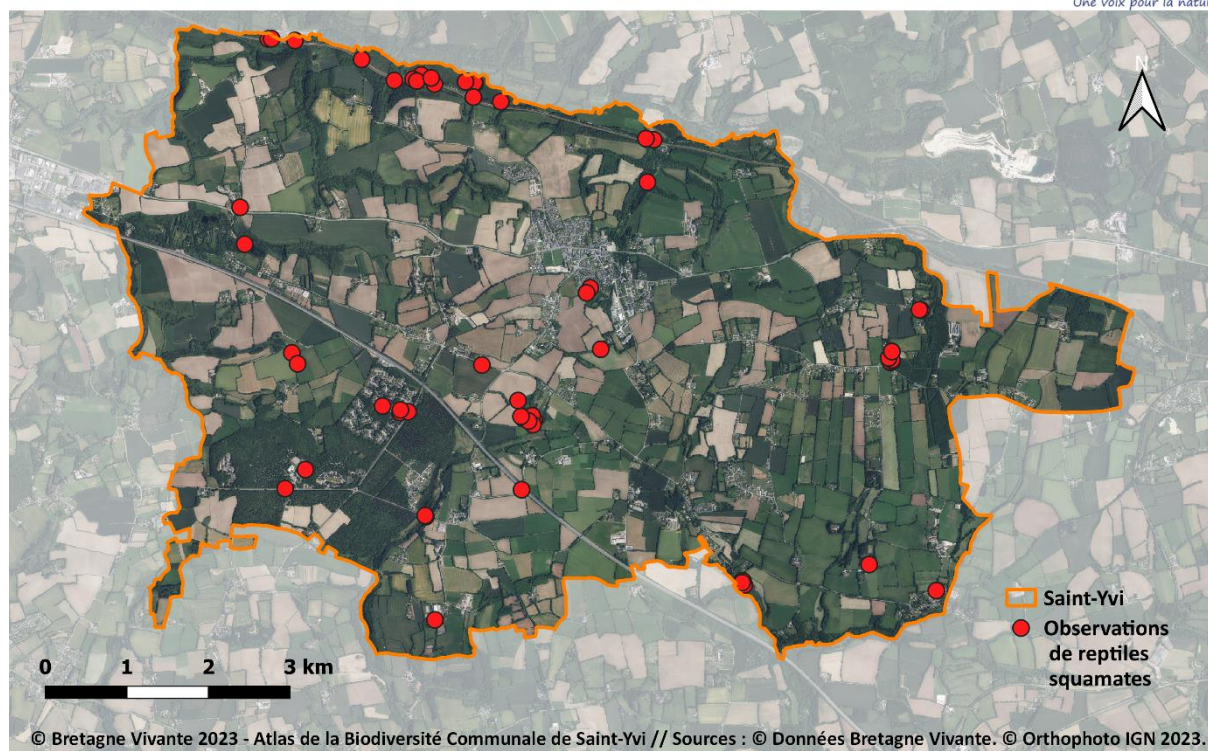


Figure 48 : répartition des observations de reptiles squamates sur la commune de Saint-Yvi.

C) Zoom sur les 6 espèces communales

L'**Orvet fragile** est une espèce semi-fouisseuse aux mœurs discrètes qui utilise les lisières où elle dispose d'ensoleillement et d'abris naturels (ronciers, sous-bois, etc.). Il est en général bien présent également sous les abris artificiels. L'espèce a été détectée à quelques reprises sous des plaques à reptiles disposées pendant l'enquête, mais ce sont les témoignages des saint-yvien·ne·s collectés pendant la fête de la nature 2022 qui ont permis de recueillir l'essentiel des données de présence de l'espèce (Figure 49 ; figure 50).



Figure 49 : Orvet fragile.

Répartition de l'Orvet fragile sur la commune de Saint-Yvi



Figure 50 : répartition de l'Orvet fragile sur la commune de Saint-Yvi.

Le Lézard à deux raies ou Lézard vert occidental est un reptile assez localisé sur la commune (Figure 52). Il semble absent du bocage et sa présence se concentre dans les secteurs les plus chauds de la commune, notamment le long de la voie ferrée qui parcourt d'est en ouest la vallée du Jet. L'espèce pourrait être présente dans d'autres secteurs, et il est probable qu'elle colonise progressivement l'ensemble du territoire communal à la faveur du changement climatique.



Figure 51 : Lézard à deux raies. (Crédit : Charles Martin).

Répartition du Lézard à deux raies (Lézard vert occidental) sur la commune de Saint-Yvi



Figure 52 : répartition du Lézard à deux raies sur le territoire de Saint-Yvi.

Le Lézard des murailles semble avoir une répartition assez proche du Lézard à deux raies mais est plus rare sur le territoire communal (Figure 54). Excellent grimpeur, diurne et héliophile, l'espèce est souvent détectée dans des espaces rocaillieux, des vieux murs, des friches bien exposées... Ce n'est a priori pas l'absence d'habitats favorables qui semble affecter ses populations en Bretagne, mais plutôt l'utilisation massive de produits insecticides, qui impacte indirectement cette espèce insectivore, et les densités de plus en plus importantes des chats domestiques, notamment en ville, qui peuvent être de redoutables prédateurs des lézards. L'espèce pourrait être présente dans d'autres secteurs, et il est probable qu'elle colonise progressivement l'ensemble du territoire communal à la faveur du changement climatique.



Figure 53 : Lézard des murailles. (Crédit : Charles Martin).

Répartition du Lézard des murailles sur la commune de Saint-Yvi



Figure 54 : répartition du Lézard des murailles sur la commune de Saint-Yvi.

La Couleuvre helvétique se nourrit quasi exclusivement d'amphibiens. Elle fréquente donc préférentiellement les zones où ses proies se trouvent : étangs, rivières à cours lent, marais, mares, haies bocagères, lisières forestières... Espèce très mobile et discrète, ses observations résultent plus souvent d'une rencontre fortuite que d'une prospection ciblée. L'espèce est encore réputée commune en Bretagne et, à Saint-Yvi l'espèce semble également présente sur une large partie du territoire communal (Figure 55 ; figure 56).



Figure 55 : Couleuvre helvétique (Crédit : Benny Trapp).

Répartition de la Couleuvre helvétique (Couleuvre à collier) sur la commune de Saint-Yvi



Figure 56 : répartition de la Couleuvre helvétique sur la commune de Saint-Yvi.

La Coronelle lisse fréquente des habitats secs et rocailloux, mais peut parfois être observée à des distances importantes de ces habitats. Sur la commune de Saint-Yvi, la seule observation de l'espèce a été réalisée le long de la voie ferrée qui borde la vallée du Jet (Figure 57 ; figure 58). La voie ferrée offre de fait un important corridor pour l'espèce qui y retrouve un substitue de son habitat de prédilection grâce à cet aménagement anthropique. Il est ainsi possible que l'espèce soit présente tout du long de la portion saint-yvienne de la voie ferrée.

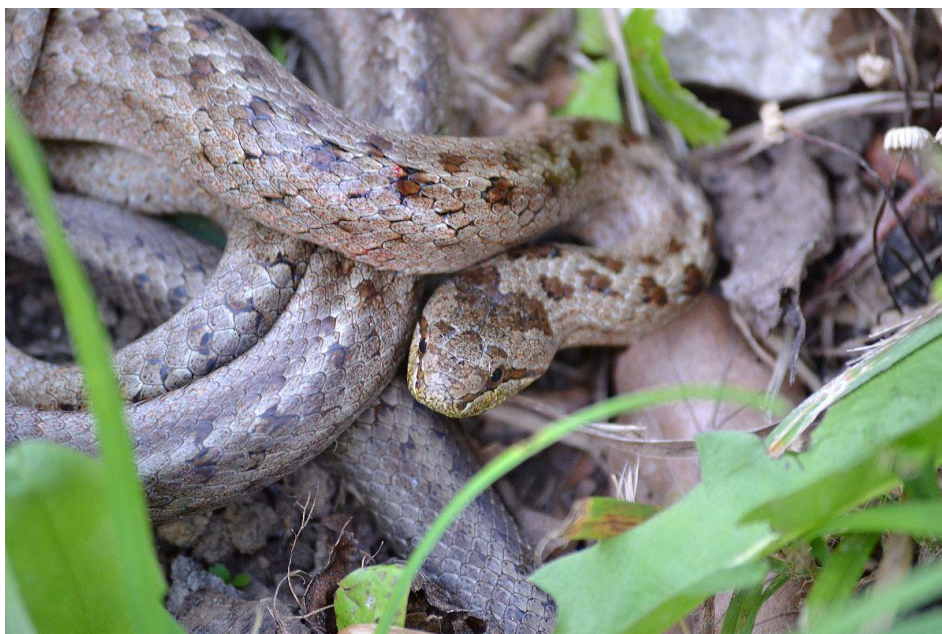


Figure 57 : Coronelle lisse. (Crédit : Nicolas Weghaupt).

Répartition de la Coronelle lisse sur la commune de Saint-Yvi



Figure 58 : répartition de la Coronelle lisse sur la commune de Saint-Yvi.

La Vipère péliade est une espèce fréquentant généralement des habitats plutôt humides et frais. C'est une espèce de lisière, qui affectionne les paysages en mosaïque constitués de places d'insolation découvertes, plutôt exposées au sud, jouxtant des zones d'abris à végétation dense. Ces lisières doivent également être fournies en micromammifères, ses proies habituelles. L'espèce a une répartition à l'échelle de la France avec plusieurs populations, une population dans le massif central, une autre dans le Jura, et enfin une troisième population allant de la Bretagne au Nord-pas-de-Calais et aux Ardenne. La Bretagne apparaît aujourd'hui comme une zone refuge à l'échelle de la France et abrite encore de belles populations de l'espèce. Elle est cependant menacée de disparition et est de ce fait considérée comme vulnérable à l'extinction en France et en danger d'extinction en Bretagne. La région a de ce fait une responsabilité majeure pour la conservation de l'espèce à l'échelle du territoire national.

L'effort de prospection important et ciblé qui a été mis en œuvre pour améliorer les connaissances de la répartition de l'espèce a permis de la détecter dans 10 localités distinctes, notamment au sein de zones humides de tête de bassin versant ainsi que dans la vallée du Jet et parfois au sein du bocage (Figure 59 ; figure 60). L'espèce apparaît ainsi comme une excellente bio-indicatrice des milieux naturels dont la valeur écologique est la plus importante sur la commune de Saint-Yvi, et souligne le besoin impératif d'œuvrer à la conservation des zones humides du territoire communal de Saint-Yvi.



Figure 59 : Vipère péliade (Crédit : Charles Martin).

Répartition de la Vipère péliade sur la commune de Saint-Yvi



Figure 60 : répartition de la Vipère péliade sur la commune de Saint-Yvi.

D) Les espèces à enjeux

Toutes les espèces de reptiles sont intégralement protégées sur le territoire national et/ou européen. Il y a donc une obligation réglementaire à leur préservation. Comme ces espèces sont aussi concernées par des listes rouges, il y a également, pour certaines d'entre elles des enjeux de conservation qui s'ajoutent pour tenir compte de leur patrimonialité (Tableau 6).

L'espèce de reptile pour laquelle les enjeux de conservation sont les plus forts aujourd'hui est, sans conteste, la Vipère péliade, qui coche toutes les cases. La Vipère péliade est confrontée à un risque élevé à très élevé d'extinction à l'état sauvage en France. La Bretagne a également une responsabilité biologique considérée comme très élevée (curseur à 4 sur un maximum de 5 possible) dans la conservation de l'espèce à l'échelle nationale puisque notre territoire abrite l'un des principaux noyaux de populations du territoire métropolitain, avec la Normandie et l'Auvergne, et certainement l'un des plus diversifiés génétiquement. Sensible à la fragmentation de ses habitats, au réchauffement climatique, possédant un faible pouvoir de dispersion, l'espèce est également déterminante pour la désignation des ZNIEFF et pour la mise en place de la Trame verte et bleue selon les principes édictés par le SRCE (schéma régional de cohérence écologique).

Le Lézard des murailles et la Coronelle lisse ont également été retenues comme espèces indicatrices, déterminantes pour la désignation des ZNIEFF. Les deux espèces sont également protégées réglementairement à l'échelle européenne (Annexe 4 de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore).

Tableau 6 : Liste des espèces de reptiles squamates présentes sur la commune, hiérarchisées en fonction des enjeux de conservation.

Légende : LRN = Liste rouge nationale, LRR = Liste Rouge régionale (VU Vulnérable, EN En Danger), ZNIEFF = Espèce déterminante à la désignation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, TVB = espèce guide pour la mise en place du Schéma Régional pour une Cohérence Écologique, Dir Eu HFF = Directive Européenne Habitats-Faune-Flore, Pn = Protection nationale (1 intégrale, 2 partielle). Responsabilité biologique régionale de Bretagne : voir le site de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

Nom vernaculaire	Nom latin	LRN	LRR	Dir Eur HFF	PN	Indicateur	Responsabilité biologique BZH
Enjeu national							
Vipère péliade	Vipera berus (Linnaeus, 1758)	VU	EN		1	ZNIEFF, TVB	Très élevée
Enjeu TVB, ZNIEFF							
Lézard des murailles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	LC	LC	Anx 4	1	ZNIEFF	Mineure
Coronelle lisse	Coronella austriaca (Laurenti, 1768)	LC	DD	Anx 4	1	ZNIEFF	Mineure
Enjeux réglementaire européen/national							
Couleuvre helvétique	Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	LC	LC		1		Mineure
Orvet fragile	Anguis fragilis (Linnaeus, 1758)	LC	LC		1		Mineure
Lézard à deux raies	Lacerta bilineata (Daudin, 1802)	LC	LC	Anx 4	1		Mineure

Résumé

Au total, ce sont 6 espèces de reptiles qui ont été observées sur la commune de Saint-Yvi, dont une nouvelle, le Lézard des murailles, pendant la durée de l'atlas. Selon leurs exigences écologiques, elles se répartissent dans des biotopes variés et bien exposés et utilisent les lisières bocagères et forestières, les aménagements anthropiques et les zones humides, etc. La Vipère péliade, menacée sur l'ensemble de son aire de répartition par le réchauffement climatique et la disparition de ses habitats de prédilection, est, sans conteste, le reptile le plus patrimonial du territoire.

9- LES INVERTÉBRÉS

Les invertébrés non marins englobent beaucoup d'espèces, qui appartiennent à des groupes taxonomiques variés, souvent complexes à échantillonner et à identifier sans être spécialiste. Un inventaire exhaustif de l'ensemble des espèces de la commune de Saint-Yvi a donc été impossible à réaliser.

Les groupes retenus ont été les groupes plébiscités traditionnellement par les Atlas de la biodiversité communale, à savoir les lépidoptères (l'ensemble des papillons), les odonates (les libellules et les demoiselles) et les orthoptères (les criquets, les grillons, les sauterelles et la courtilière). Quelques autres espèces, appartenant à d'autres groupes, ont également été notées de façon plus anecdotique, au hasard des rencontres, sans avoir fait l'objet de prospections ciblées et systématiques.

A) Méthodologie

Une synthèse des données naturalistes disponibles sur la commune de Saint-Yvi a été rédigée en avril 2022 par Bretagne Vivante. Cette synthèse compilait des données issues de plusieurs bases, le portail Faune Bretagne, la base de données de Bretagne Vivante, celle du Museum national d'Histoire naturelle et celle du GRETIA.

Les prospections complémentaires ont été menées de manière opportuniste lors de l'ensemble des journées de terrain en ce qui concerne les groupes d'invertébrés étudiés de manière secondaire.

Un programme d'inventaire a été développé spécifiquement pour les trois principaux groupes d'invertébrés étudiés, et font ci-après l'objet de parties spécifiques.

Deux actions d'inventaire ont cependant été menées spécifiquement pour les papillons de nuit (hétérocères) :

- Une chasse de nuit a été organisée selon la technique dite du drap blanc qui consiste à attirer papillons et autres insectes nocturnes à la faveur d'une source lumineuse. Cette chasse de nuit a été ouverte au grand public et réalisé dans le parc Huitric.
- Une après-midi de recherche des œufs du Thécla du bouleau, papillon dont l'imago (forme adulte) est difficile à observer, mais dont les œufs pondus sur du Prunellier *Prunus spinosa* peuvent être détectés en hiver en l'absence de feuillage.

B) Lépidoptères

Les lépidoptères sont divisés en deux sous-groupes, les rhopalocères (papillons de jour) et les hétérocères (papillons de nuit). 86 espèces de rhopalocères sont connues en Bretagne. Le nombre d'hétérocères n'est pas figé aujourd'hui mais il est largement plus important. Il est généralement admis que les papillons de nuit sont environ 10 fois plus nombreux, en terme d'espèces, que les papillons de jour.

Les enjeux :

Les différentes espèces de **rhopalocères** sont, de façon générale, relativement aisées à identifier. Elles sont majoritairement déterminables à vue, à la jumelle ou après capture au filet à papillons. 86 espèces ont été inventoriées en Bretagne depuis 2000.

Les adultes sont, à de rares exceptions près, des pollinisateurs et leurs larves, les fameuses chenilles, des consommatrices phytophages primaires. Leur rôle écologique est donc considéré comme majeur. Leur inventaire renseigne sur la qualité, la connectivité et la fonctionnalité, principalement des milieux ouverts à semi-ouverts.

Enfin, des enjeux de protection sont identifiés pour les papillons de jour. Certaines espèces sont protégées à l'échelle nationale (par arrêté ministériel) ou européenne (directive Habitats- Faune-Flore). L'UICN et ses partenaires ont rédigé des listes rouges aux échelles européenne, nationale et régionale qui évaluent leur statut de conservation. La région a également évalué sa responsabilité biologique dans la conservation des différentes espèces et a listé les taxons déterminants pour la désignation des ZNIEFF.

Concernant les **hétérocères**, la connaissance est moins aboutie. Beaucoup plus nombreux, de détermination souvent plus délicate et nécessitant l'installation de piégeage lumineux, les papillons de nuit sont moins prospectés que leurs « cousins » diurnes, bien qu'ils le soient régulièrement et de plus en plus par la communauté naturaliste. Il y aurait 800 espèces en Bretagne qui sont majoritairement phytophages ou lichenophages au stade chenille. Les adultes sont généralement pollinisateurs mais bien des espèces ne se nourrissent pas. Ce sont de bons indicateurs de la richesse biologique des milieux humides et forestiers.

De rares espèces sont protégées à l'échelle nationale et européenne. Aucune liste rouge ne concerne les papillons de nuit.

Les Rhopalocères :

Un total de 41 espèces de papillons de jour ont été recensées sur le territoire communal de Saint-Yvi, pour près de 642 observations réalisées.

Il convient cependant de noter que plusieurs espèces n'ont pas été observées sur la commune depuis parfois une importante période. C'est le cas de l'Hespérie de l'Ormière et du Sylvain azuré qui ont été observées pour la dernière fois en 1910. Le Petit collier argenté, n'a lui, pas été observé depuis 1989 et l'espèce est d'ailleurs considérée comme en danger d'extinction en Bretagne.

Ces espèces ne peuvent de ce fait être considérées comme faisant partie du cortège de rhopalocères contemporain de Saint-Yvi.

Une responsabilité biologique régionale modérée n'a été identifiée que pour deux espèces : le Cuivré fuligineux et l'Azuré du trèfle.

L'Azuré du Trèfle a été uniquement dans la vallée du Jet (Figure 61 ; figure 62). Ce petit Lycaenidae bleu est bien présent dans le Finistère sud. Il vole en plusieurs générations dans les landes et les prairies maigres.



Figure 61 : Azuré du trèfle.

Répartition de l'Azuré du trèfle sur la commune de Saint-Yvi



Figure 62 : répartition de l'Azuré du trèfle sur la commune de Saint-Yvi.

Le Cuivré fuligineux est commun en Bretagne. C'est une espèce principalement observée dans les prairies mésophiles à humides. Sa situation actuelle en France montre un déclin de ses populations dans le quart nord-ouest du pays. L'espèce a été observée dans plusieurs fonds de vallées humides du territoire communal (Figure 63 ; figure 64).

*Figure 63 : Cuivré fuligineux
(Crédit : Ivar Leidus).*



Répartition du Cuivré fuligineux sur la commune de Saint-Yvi



Figure 64 : répartition du Cuivré fuligineux sur la commune de Saint-Yvi.

Résumé

Les 41 espèces connues de papillons de jour sur le territoire de Saint-Yvi sont toutes des espèces plutôt communes à l'échelle régionale. Aucune n'est protégée ou inscrite sur la Directive Européenne Habitats-Faune-Flore aux Annexes 2 ou 4. Aucune n'est inscrite avec un statut d'espèce menacée sur les listes rouges, aux échelles européenne, nationale ou régionale. Une est considérée quasi menacée à l'échelle régionale. Aucune n'est déterminante pour la désignation de ZNIEFF ou pour guider le SRCE.

C) Les hétérocères

Un total de 276 espèces de papillons de nuit a été observées sur la commune de Saint-Yvi.

Les connaissances de ce groupe des papillons de nuit sont assez satisfaisantes, bien qu'il reste encore probablement un certain nombre d'espèces à découvrir sur la commune.

Les espèces listées sont toutes des espèces plutôt communes et largement répandues.

A noter que quelques dizaines des espèces recensées n'ont plus été observées depuis un inventaire réalisé en 1910.

D) Odonates

Les Odonates sont un ordre d'insectes regroupant les Anisoptères (les libellules) et les Zygoptères (les demoiselles). 59 espèces sont aujourd'hui connues en Bretagne.

Les enjeux :

Les odonates sont des prédateurs aquatiques (stade larvaire) et aériens (stade imago) qui renseignent sur la qualité et la diversité des habitats aquatiques et des zones humides associées. Ils sont couramment étudiés et possèdent des espèces à enjeux de conservation reconnus au travers d'arrêtés ministériels de protection, de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore et de listes rouges européenne, nationale et régionale.

Ce groupe d'espèce était relativement peu connu avant le lancement de l'ABC, l'ensemble des plans d'eau et zones humides majeures de la commune de Saint-Yvi ont été inventoriées afin d'améliorer ce degré de connaissance.

Deux méthodes d'inventaire ont été utilisées à cette fin :

- Les recherches à vue et au filet dans tous les milieux favorables
- La recherche des exuvies (enveloppe corporelle laissée par la larve après sa métamorphose en imago) sur les berges des pièces d'eau et cours d'eau

En 2022 puis en 2023, un marathon des libellules a été organisé afin de mobiliser les observateur·trice·s sur différents plans d'eau pour réaliser un inventaire global des libellules. Au total, l'évènement a mobilisé une quinzaine de naturalistes.

Un total de 507 observations d'odonates ont été réalisées sur le territoire communal de Saint-Yvi, et 31 espèces ont été observées, soit un peu plus de la moitié des espèces d'odonates connues à ce jour en Bretagne (Figure 65 ; figure 66). Au total, ce sont trois nouvelles espèces d'odonates qui ont été découvertes sur Saint-Yvi pendant la durée de l'atlas, et les connaissances concernant la répartition de l'ensemble du cortège odonatologique ont été largement améliorées.

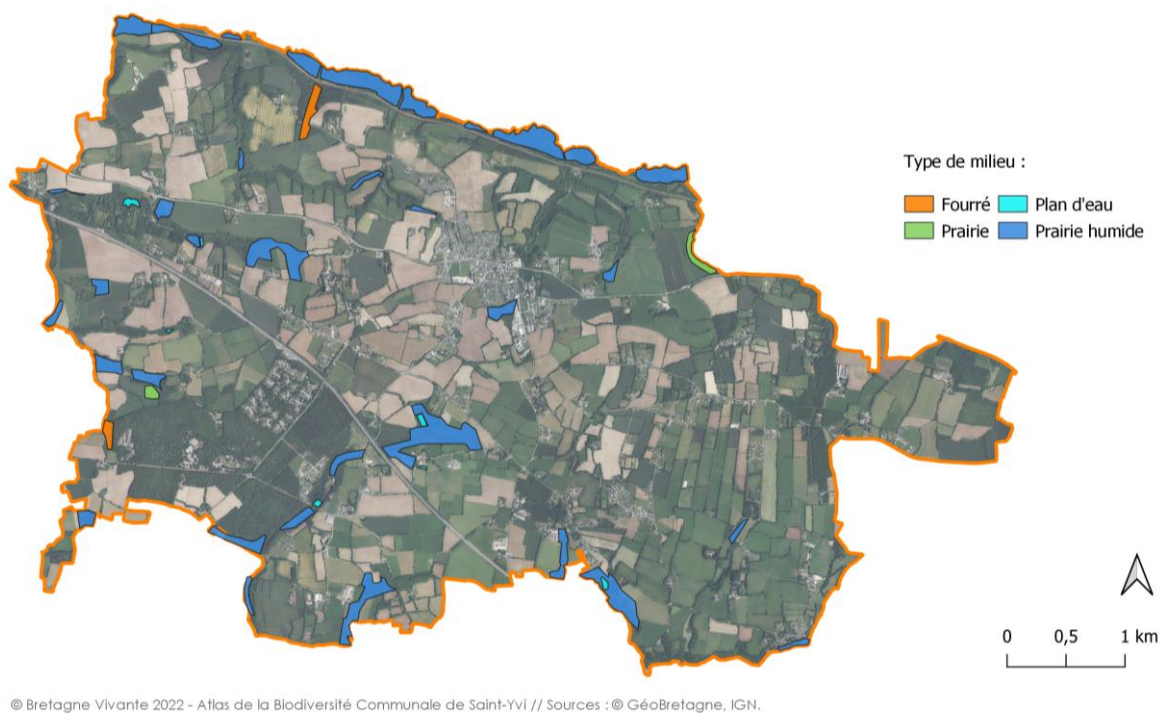


Figure 65. Cartographie des zones de prospection prioritaires pour les odonates

Répartition des observations d'odonates sur la commune de Saint-Yvi

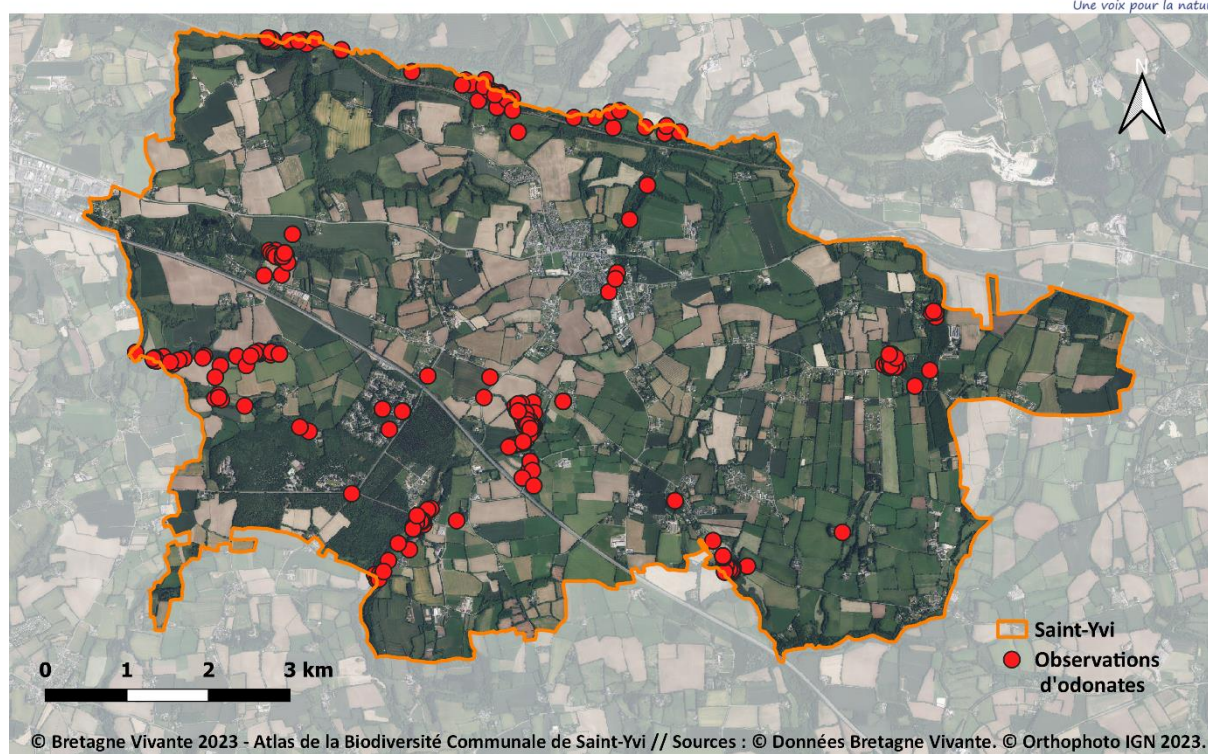


Figure 66 : répartition des observations d'odonates sur la commune de Saint-Yvi.

Les prospections réalisées au cours de l'inventaire ont permis de détecter une espèce est patrimoniale : l'**Agrion de Mercure**, *Coenagrion mercuriale* (Figure 67). Elle est protégée à l'échelle nationale, inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et figure dans la catégorie quasi menacée sur les listes rouges européenne et régionale.



Cette espèce fréquente les ruisseaux et fossés à cours lent des prairies, pourvu qu'ils présentent une végétation aquatique développée et plutôt en contexte non pollué.

A Saint-Yvi, une population de l'espèce a été trouvée le long d'un fossé végétalisé au milieu d'une prairie pâturée en aval de l'étang de Keryaval (Figure 68).

Figure 67 : Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), zygoptère protégé par la loi et qui a été découvert sur la commune de Saint-Yvi au cours de l'ABC.

Répartition de l'Agrion de mercure sur la commune de Saint-Yvi



Figure 68 : répartition de l'Agrion de mercure sur la commune de Saint-Yvi.

Une seconde espèce d'intérêt patrimonial, l'Agrion joli *Coenagrion pulchellum*, a été observée en 2019 à l'extrémité ouest de la commune (Figure 69). Un seul individu avait alors été observé et les prospections menées pendant l'atlas n'ont pas permis de retrouver l'espèce à proximité du petit étang qui se situe tout juste à l'extérieur du territoire communal. La présence à la lisière du territoire communal de cette espèce vulnérable à l'extinction en France et en danger d'extinction en Bretagne reste remarquable.

Répartition de l'Agrion joli sur la commune de Saint-Yvi



Figure 69 : répartition de l'Agrion joli sur la commune de Saint-Yvi.

Résumé

Le cortège de 31 espèces est constitué, à quelques exceptions près, d'espèces communes et répandues. L'intérêt du cortège odonatologique communal est qu'il reflète une diversité intéressante de milieux aquatiques et humides : milieux temporaires, ruisseaux ombragés ou ensoleillés, rivières plus larges, mares ensoleillées, mares ombragées, étangs, zones humides de tête de bassin versant, etc. L'enjeu principal pour le territoire est donc de maintenir cette diversité tout en mettant en place une gestion douce des ripisylves, des berges, des mares et plans d'eau ainsi que des prairies riveraines. C'est à cette condition que ce cortège se maintiendra.

La population d'Agrion de Mercure présente en aval de l'étang de Keryaval mériterait un suivi et une gestion particulière sur le site où il est présent. Il pourrait s'agir d'un conventionnement entre la mairie et l'agriculteur exploitant de la parcelle où se trouve le fossé occupé par l'Agrion, afin d'assurer le maintien du pâturage tel qu'il est actuellement pratiqué et qui s'avère adapter à l'espèce, avec la protection du fossé derrière une clôture.

E) Orthoptères

Les Orthoptères regroupent les criquets, les sauterelles, les grillons et les courtilières. 60 espèces sont recensées en Bretagne.

Les enjeux :

Les Orthoptères renseignent sur la qualité des milieux ouverts et la structure de végétation. Leur inventaire est réputé pour être un excellent complément à l'étude des papillons de jour. Les criquets sont phytophages, la Courtilière et les grillons plutôt omnivores. Certaines sauterelles sont phytophages, d'autres essentiellement carnivores. Quelques espèces emblématiques sont protégées aux échelles européenne et nationale mais aucune n'est présente en Bretagne. Il existe une préliste rouge par grand domaine géographique qui date de 2004. Certaines espèces sont donc considérées comme menacées. Enfin, l'*Atlas des orthoptères* en cours dans la région est bien avancé et les cartes de répartition disponibles fournissent de bons indices de répartition.

Les inventaires menés dans le cadre de l'Abc l'ont été sur un ensemble de zones prioritaires (Figure 70).

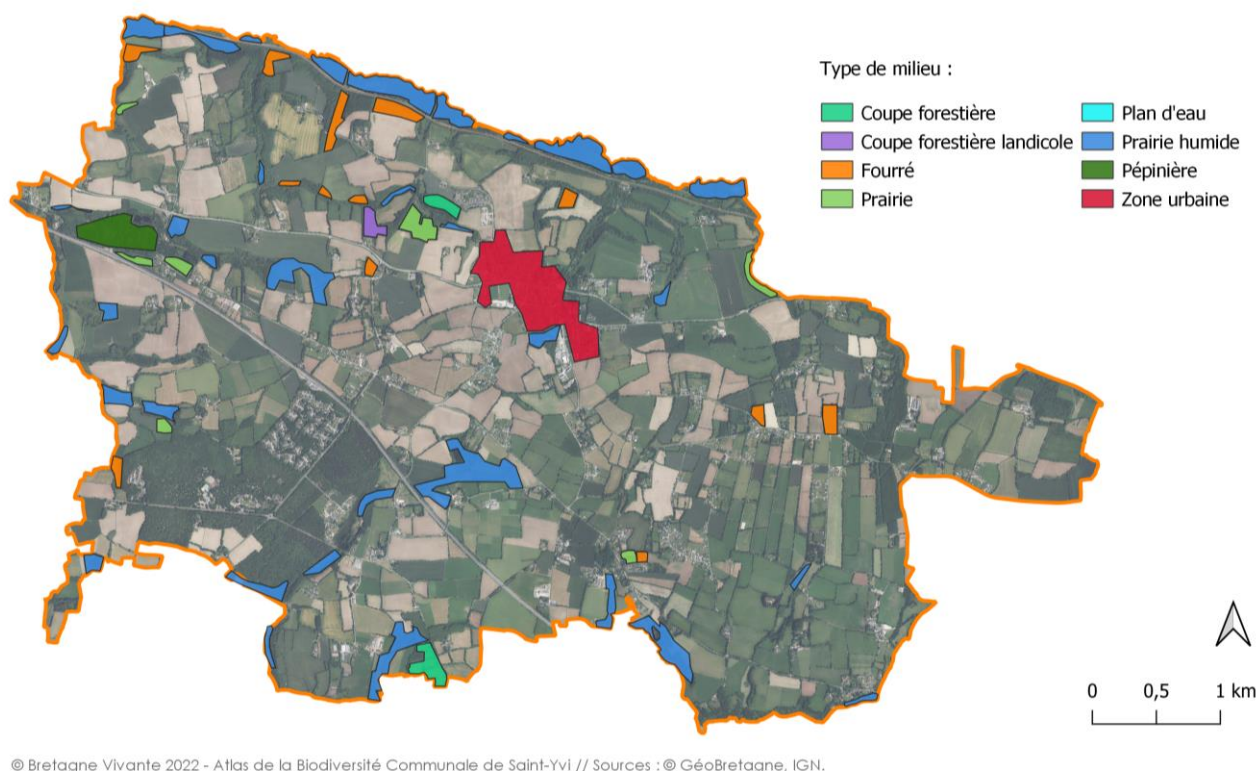


Figure 70. Cartographie des zones de prospection prioritaires pour les orthoptères sur la commune de Saint-Yvi.

Trois méthodes de prospection ont été utilisées sur ces sites :

- Prospection diurne à vue, auditive et au filet fauchoir : pour la majorité des espèces.
- Prospection par battage des arbres et abustes pour les espèces arboricoles
- Prospection nocturne auditive : pour les espèces actives de nuit (Courtilière commune, Ephippigère des vignes, etc.)

Des recherches spécifiques de la Courtilière commune *Gryllotalpa gryllotalpa* ont été réalisées dans la vallée du Jet par des écoutes nocturnes, mais l'espèce n'a pas été détectée.

Au total, ce sont 136 observations de 19 espèces qui ont été réalisées sur le territoire communal de Saint-Yvi. 6 nouvelles espèces pour la commune ont été observées lors des prospections menées dans le cadre de l'atlas.

D'après la préliste rouge par grands domaines biogéographiques, le **Conocéphale des Roseaux** (*Conocephalus dorsalis*) inféodé aux prairies humides, est considéré menacé, à surveiller à l'échelle nationale. En plaine, dans une large partie nord de la France, le statut de l'espèce est encore plus critique, puisqu'elle y est fortement menacée d'extinction. En outre, cette espèce est une espèce guide pour la Trame verte et bleue à l'échelle nationale. L'espèce a donc également été recherchée de manière prioritaire dans les zones humides. Elle a ainsi pu être détectée dans 3 secteurs et serait bien présente en vallée du Jet où plusieurs individus ont été observés (Figure 71 ; figure 72).

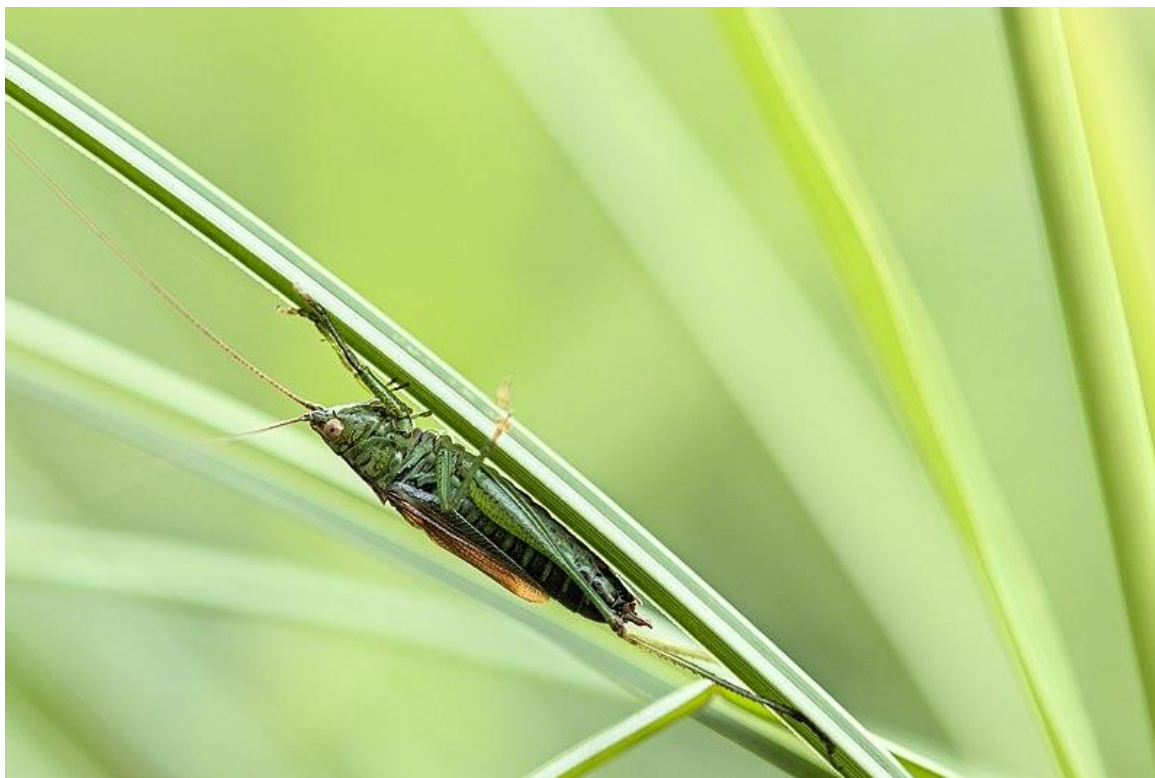


Figure 71 : Conocéphale des roseaux.

Répartition du Conocéphale des roseaux sur la commune de Saint-Yvi



Figure 72 : répartition du Conocéphale des roseaux sur la commune de Saint-Yvi

Résumé :

Parmi le total de 19 espèces d'orthoptères qui ont été observées sur le territoire communal de Saint-Yvi, aucune nouvelle espèce considérée comme patrimoniale ne vient compléter la liste déjà connue. L'ensemble des espèces reste commun et répandu en Bretagne, fréquentant des milieux divers avec un niveau d'exigence écologique variable selon 2 gradients principaux : humidité – sécheresse et ouverture – fermeture des milieux.

Les milieux humides abritent cependant de belles populations d'espèces moyennement communes en Bretagne, comme le Conocéphale des roseaux.

10 – LES AUTRES GROUPES

Les autres groupes d'invertébrés terrestres sont généralement bien moins suivis que les lépidoptères, les odonates et les orthoptères. Globalement, ils sont souvent beaucoup plus difficiles à échantillonner et nécessitent des connaissances de spécialistes accompagnées d'un protocole souvent lourd intégrant campagne de piégeage, prélèvement et beaucoup de temps d'identification et de synthèse avant de pouvoir produire une analyse satisfaisante.

Pour autant quelques espèces spectaculaires, emblématiques ou dont les exigences écologiques sont mieux connues, sont protégées aux échelles nationale (par arrêté ministériel) ou européenne (par la Directive Habitats-Faune-Flore). Ces dispositions réglementaires concernent, pour l'essentiel des coléoptères et des mollusques.

Aucune prospection ciblée et systématique ne s'est focalisée sur d'autres groupes d'invertébrés que ceux listés auparavant. Malgré tout, au hasard des rencontres, et selon les compétences naturalistes des prospecteurs, toutes les espèces identifiables *in situ* ou *a posteriori* sur photo ont été notées et complètent la liste communale.

En excluant les hétérocères, qui font déjà l'objet d'une synthèse à part plus haut dans ce document, environ une centaine d'observations ont été collectées concernant d'autres groupes taxonomiques pour un total de 60 espèces recensées.

Ce sont ainsi 3 espèces d'araignées, 29 espèces de coléoptères, 2 espèces d'hépheméroptères, 7 espèces d'hémiptères (punaises), 4 espèces d'hyménoptères (abeilles, bourdons, guêpes, fourmis, etc.), 1 espèce de mante, 12 espèces de mollusques terrestres, 1 espèce de phasme et 1 espèce de verts plats qui sont recensées sur la commune.

Cette liste reflète le manque de connaissances dont dispose Bretagne Vivante sur ce territoire au sujet des invertébrés terrestres, hors groupes classiquement étudiés.

Ce manque de connaissances des invertébrés terrestres n'est pas propre à Saint-Yvi et reflète plus la difficulté d'expertiser ce vaste groupe pour les raisons évoquées en préambule.

Cependant, 3 espèces sortent du lot : la Mante religieuse, le Lucane cerf-volant et l'Escargot de Quimper (Tableau 7).

Tableau 7 : Légende : Dir HFF = Directive européenne Habitats Faune Flore, LRE = Liste rouge européenne (NT = Quasi menacé), Pn = Protection nationale

Groupe	Nom latin	Nom commun	Patrimonialité	Habitats typiques
Coléoptères	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane cerf-volant	An 2 Dir HFF, LRE / NT	Haies ou boisements avec vieux arbres
Mantes	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	Répartition régionale restreinte	Végétation herbacée et arbustive des milieux secs
Mollusques	<i>Elona quimperiana</i> (Blainville, 1821)	Escargot de Quimper	An 2&4 Dir HFF, Pn	Boisements humides, haies fraîches

L'**Escargot de Quimper** semble présent dans la majorité des boisements de la commune, l'espèce ayant été observée dans une dizaine de localités sans recherches spécifiques (Figure 73 ; figure 74). L'espèce est cependant dépendante de la connectivité entre les différents boisements, et sa conservation est donc dépendante de la conservation d'une trame verte et forestière de bonne qualité sur le territoire communal.



Figure 73 : Escargot de Quimper (Crédit : Pierre-Yves Pasco).

Répartition de l'Escargot de Quimper sur la commune de Saint-Yvi

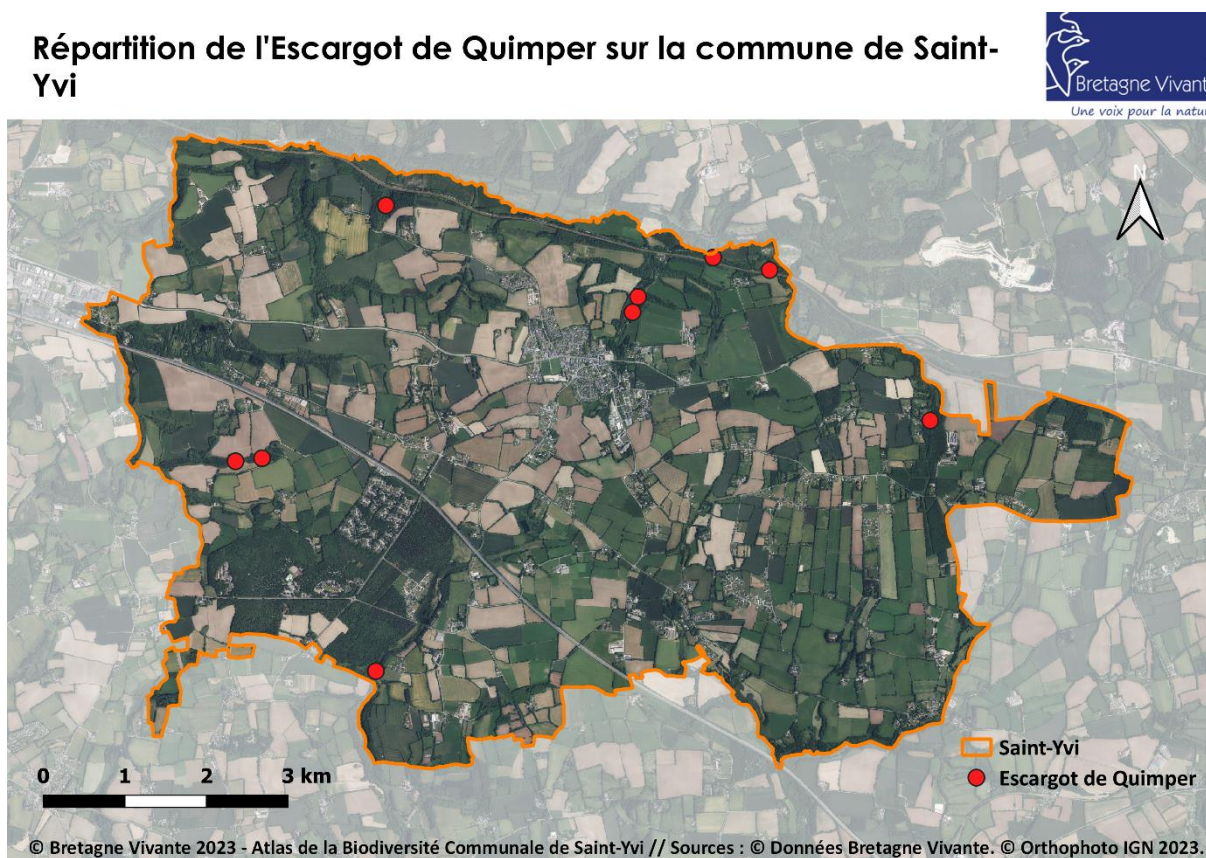


Figure 74 : répartition de l'Escargot de Quimper sur la commune de Saint-Yvi.

Le **Lucane cerf-volant** n'a été observé qu'à une reprise sur le territoire communal de Saint-Yvi, à proximité du bois de Pleuven (Figure 75 ; figure 76). Cette espèce est inféodée aux boisements qui comportent de vieux chênes dans lesquels les larves peuvent se développer. Bien qu'il ne soit pas surprenant que l'espèce ait été observée dans ce secteur de la commune, il est possible qu'elle soit présente dans d'autres localités.

Elle représente ainsi un enjeu important pour la conservation des boisements matures de la commune, et sa conservation ne pourra passer que par l'arrêt de la dégradation des grands boisements de la commune.



Figure 75 : Lucane cerf-volant.

Répartition du Lucane cerf-volant sur la commune de Saint-Yvi



Figure 76 : répartition du Lucane cerf-volant sur la commune de Saint-Yvi.

La **Mante religieuse** est inféodée aux milieux chauds, tels que les landes, les prairies exposées au sud ou les milieux dunaires. La présence de l'espèce sur la commune de Saint-Yvi n'a pu être attestée que par la découverte d'une unique oothèque, sorte de cocon protecteur dans lequel la femelle pond ses œufs. L'espèce semble ainsi peu présente sur la commune à ce jour, mais la colonisera probablement au cours des prochaines années (Figure 77).

Répartition de la Mante religieuse sur la commune de Saint-Yvi



Figure 77 : répartition de la Mante religieuse sur la commune de Saint-Yvi.

Résumé

Dans le cadre de l'ABC, seuls les rhopalocères (papillons de jour), les odonates (libellules et demoiselles) et les orthoptères (courtilière, criquets, grillons et sauterelles) ont été prospectés lors de sorties dédiées. D'autres espèces appartenant à d'autres groupes plus délicats à expertiser ont également été notées dès lors que leur identification était certaine. Dans l'état actuel des connaissances, 3 espèces sortent du lot. Le **Lucane cerf – volant** et l'**Escargot de Quimper** sont protégés aux échelles européenne ou nationale. Ces 2 espèces sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats- Faune-Flore. Les sites de reproduction de ces 2 invertébrés doivent donc être maintenus et protégés ou régionale (**Mante religieuse**). Ce sont aussi des espèces à forte exigence écologique et/ou climatique qui méritent une attention particulière. La Mante religieuse étend cependant son aire de répartition à la faveur des changements climatiques, et sa présence sur Saint-Yvi constitue l'une des limites de répartition nord de l'espèce en Bretagne.